

# Wallonie

n° 127

Septembre 2015

Trimestriel

Revue du Conseil économique et social de Wallonie

## Actualités

Marc Becker, Président  
du CESW pour 2015-2017

## L'invité

Nicolas Vanderbiest  
«Les crises 2.0»

## Dossier

Les Bassins  
Enseignement qualifiant-  
Emploi-Formation

Avec les interviews de Bruno Antoine, Eric Bossart, Fabrice De Bruyn, Joëlle Milquet et Eliane Tillieux



**2** Actualités :  
Marc Becker, Président du  
CESW pour 2015-2017



**22** L'invité :  
Nicolas Vanderbiest  
«Les crises 2.0»



**26** Dossier :  
Les Bassins Enseignement  
qualifiant-Emploi-Formation

# Sommaire

## 1 Éditorial

### Actualités

- 2 > Marc Becker, Président du CESW pour 2015-2017
- 4 > Cela se passe au Conseil
- 6 > Succès pour les Portes ouvertes du Vertbois

## 8 En bref

### Les avis

- 9 > Liste des avis adoptés entre le 1/05/2015 et le 31/08/2015
- 10 > L'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles
- 11 > Contrat d'alternance
- 12 > Economie sociale et entreprises d'insertion
- 14 > Service francophone des Métiers et des Qualifications
- 15 > L'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
- 16 > Stratégie de spécialisation intelligente
- 18 > Gestion des sols
- 20 > Small Business act wallon : Plan d'actions 2015-2019

### L'invité

- 21 > Nicolas Vanderbiest : «Crises 2.0 : relativiser et aller au-delà du bruit»

### Dossier

- 24 > **Les Bassins Enseignement qualifiant-Emploi-Formation**
- > *Interviews*
- 32 > Bruno Antoine : «Construisons ensemble»
- 34 > Eric Bossart : «Une opportunité à saisir !»
- 36 > Fabrice De Bruyn : «Le décloisonnement est l'un des plus-values de la mise en place des instances Bassins EFE»
- 39 > Joëlle Milquet : «Une dynamique nouvelle et positive est lancée»
- 41 > Eliane Tilleux : «Les Bassins EFE : un levier essentiel dans la politique de formation et d'emploi»
- 43 > Soutien méthodologique de l'IWEPS dans le processus de production des rapports par les Instances Bassins EFE

### Zoom

- 45 > Le 26<sup>ème</sup> tome du Bulletin de la CRMSF est paru

### Livres

- 47 > Sélection d'ouvrages du Centre de Documentation du CESW
- 49 > Et dans notre bibliothèque numérique

**L**e Plan Marshall 4.0 (quatrième révolution industrielle...) a été officiellement lancé en mai dernier.

Les mesures du Plan Marshall 4.0 rejoignent les priorités du Conseil économique et social de Wallonie transmises aux négociateurs dans le cadre de l'élaboration de la DPR. Elles tiennent également compte de l'avis des partenaires sociaux, émis en mars dernier, sur les axes du Plan définis par le Gouvernement.

De toute évidence, les mécanismes de concertation sociale entre les interlocuteurs sociaux (réunis au sein du GPSW et du CESW) et le Gouvernement wallon ont été mis en œuvre.

D'autres chantiers d'une grande importance font actuellement l'objet d'une concertation entre les interlocuteurs sociaux et le Gouvernement. Particulièrement la rationalisation de la fonction consultative et le Pacte pour l'Emploi et la Formation.

Les discussions relatives à la rationalisation de la fonction consultative ont montré une convergence sur une série de grands principes : le CESW est la structure faitière de la fonction consultative générique. Des pôles thématiques, dont l'organisation et le Secrétariat seront assurés par le CESW, sont mis en place, regroupant une série de structures existantes et garantissant une présence significative des interlocuteurs sociaux. La concertation est toujours en cours et la concrétisation de cette importante réforme devrait se réaliser dans les semaines ou les mois à venir.

En ce qui concerne le Pacte pour l'Emploi et la Formation, de nombreuses discussions ont toujours lieu à l'heure actuelle. Ce dossier revêt également une importance considérable puisqu'une définition de la politique de l'emploi inclut à présent les matières transférées du fédéral dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat : réduction des cotisations de sécurité sociale, activation, titres-services... pour ne citer que quelques éléments de la problématique. Ici également, les semaines et mois à venir vont être déterminants.

On mesure bien que la concertation entre partenaires sociaux et le pouvoir politique ainsi que la fonction consultative sont bien les compléments essentiels au processus démocratique et qu'ils jouent leur rôle avec toute la complétude qui leur sied. Et c'est fort bien.

Jean Pierre Dawance  
Secrétaire général



# Marc Becker

## Président du CESW pour 2015-2017

Le lundi 8 juin 2015, l'Assemblée générale du CESW a désigné le Président et les Vice-Présidents du CESW pour la période 2015-2017. M. Marc Becker succède ainsi à M. Vincent Reuter à la Présidence du CESW et ce, suivant le principe de l'alternance mis en place en 1996 (la Présidence est assurée alternativement – pour une période de deux ans – par un représentant du monde patronal et un représentant du monde syndical).



**L**a réunion de l'Assemblée générale a été suivie par une séance académique lors de laquelle le Ministre-Président de la Wallonie, M. Paul Magnette, le Président sortant et le nouveau Président du Conseil sont successivement intervenus.

Dans son allocution, le Ministre-Président a souligné l'importance du CESW dans le paysage institutionnel wallon et du rôle de la concertation sociale : «*Nous avons fait le choix d'un modèle wallon de concertation sociale qui soit au moins aussi fort que le modèle belge. Nous avons posé ce choix dès le moment de la Déclaration de Politique régionale et avons décidé d'approfondir la dynamique de concertation avec le Plan Marshall 4.0.*», a déclaré M. Paul Magnette,



avant d'ajouter que «le modèle wallon de concertation sociale reste à inventer. Cela doit être un modèle fort et ambitieux !».

Parmi les dossiers à traiter sous la présidence de M. Marc Becker, il y aura bien entendu la réforme de la fonction consultative (1) ainsi que la négociation d'un Pacte pour l'Emploi et la Formation.

Ce fut ensuite au tour du Président sortant de prendre la parole. M. Vincent Reuter a retracé les principaux éléments intervenus lors de son mandat de Président : les effets de la crise sur la situation socio-économique de la Wallonie, le Plan Marshall, l'économie numérique, l'emploi, la politique industrielle, ... Il a également évoqué le Groupe des Partenaires sociaux wallons, mis en place en décembre 2013, et expliqué les deux rôles distincts – et complémentaires – du GPSW et du CESW. Enfin, en conclusion de son intervention, M. Vincent Reuter a abordé la réforme de la fonction consultative, avant de remercier le personnel du CESW pour le travail remarquable qu'il réalise.

Le nouveau Président pour la période 2015-2017 est alors intervenu, rappelant que c'est la deuxième fois qu'il a l'honneur d'exercer ce mandat, puisqu'il avait succédé à Vincent Reuter au même poste en 2007 : « Il faut reconnaître que la situation était bien différente. La crise de 2008 n'était pas encore passée par là. Il n'y avait pas de 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat. Le contexte budgétaire wallon n'était pas non plus ce qu'il est aujourd'hui. Le Plan Marshall en était à ses débuts. Ces changements, ces évolutions ont certes, rendu notre tâche plus ardue et plus compliquée. Mais ils ont surtout augmenté la responsabilité des interlocuteurs sociaux dans le paysage socio-économique wallon. Les interlocuteurs sociaux, réunis ici au CESW,



Secrétaire national de la CSC, Marc Becker est membre du CESW depuis 2006 et a déjà assuré la fonction de Président du Conseil de 2007 à 2009. Il est aussi membre du Comité de gestion et du Bureau exécutif du FOREM ainsi que d'autres organismes économiques et sociaux wallons (SRIW, SOGEP, SOWALFIN, AWEX, ...).

continueront à rendre des avis qualitatifs, comme cela a toujours été fait. Mais demain, nous devons aussi prendre des décisions», a expliqué le nouveau Président du Conseil.

Marc Becker a ensuite cité les dossiers concrets auxquels les interlocuteurs sociaux interviendront de manière directe : le Pacte pour l'Emploi et la Formation, la mise en œuvre du Plan Marshall 4.0, le suivi de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat sans oublier la réforme de la fonction consultative. A cet égard, le nouveau Président a insisté sur la nécessité de donner au CESW un financement structurel et durable, qui lui permette d'assurer ses missions de manière qualitative.

M. Marc Becker a conclu son intervention en insistant sur l'importance de la concertation sociale, tant avec les Gouvernements qu'avec les autres Conseils économiques et sociaux du pays : « Cette concertation est le symbole de la démocratie sociale et économique. Elle est aussi, et comme cela a été prouvé dans de nombreux endroits, un véritable facteur de développement ».

(1) Voir la revue Wallonie n°126 et l'avis A.1210 adopté le 16 mars 2015.

# Cela se passe au Conseil

## Politique énergétique : lettre commune

Dans une lettre commune adressée mi-juin aux différents Ministres en charge de l'énergie, le Conseil Central de l'Economie (CCE) et les Conseils économiques et sociaux régionaux (SERV, CESW et CESRBC) ont lancé un appel afin que les interlocuteurs sociaux soient pleinement associés à l'élaboration de la future politique énergétique de la Belgique. Cet appel fait suite à la publication du document intitulé «Fondements pour une vision énergétique», approuvé en Conseil des ministres le 13 mars 2015. Dans ce document qui constitue une base de travail en vue d'associer les trois Régions à l'élaboration d'une nouvelle politique énergétique pour notre pays, il n'est pas fait mention de la consultation des interlocuteurs sociaux dans le cadre de l'élaboration de cette vision énergétique interfédérale. Cette consultation n'est prévue que pour les étapes ultérieures de la procédure devant aboutir à la conclusion d'un pacte énergétique entre l'État fédéral et les Régions. Les interlocuteurs sociaux en ont conclu qu'ils seraient ainsi amenés à apporter *de facto* leur soutien à une vision à l'élaboration de laquelle ils n'auraient pas été préalablement associés. Dans leur lettre, les Conseils rappellent par ailleurs aux différents Ministres concernés que le succès d'une politique énergétique de long terme est conditionnée par un soutien sociétal le plus large possible, et ce notamment compte tenu des nombreux impacts socio-économiques qu'elle implique.



## Rencontre avec le Gouvernement wallon

Le 15 juillet, les interlocuteurs sociaux ont rencontré le Gouvernement wallon. A l'ordre du jour de cette réunion : la rationalisation de la fonction consultative et les aides à l'emploi. D'autres réunions sont prévues dans les semaines qui viennent, pour assurer le suivi de ces dossiers.



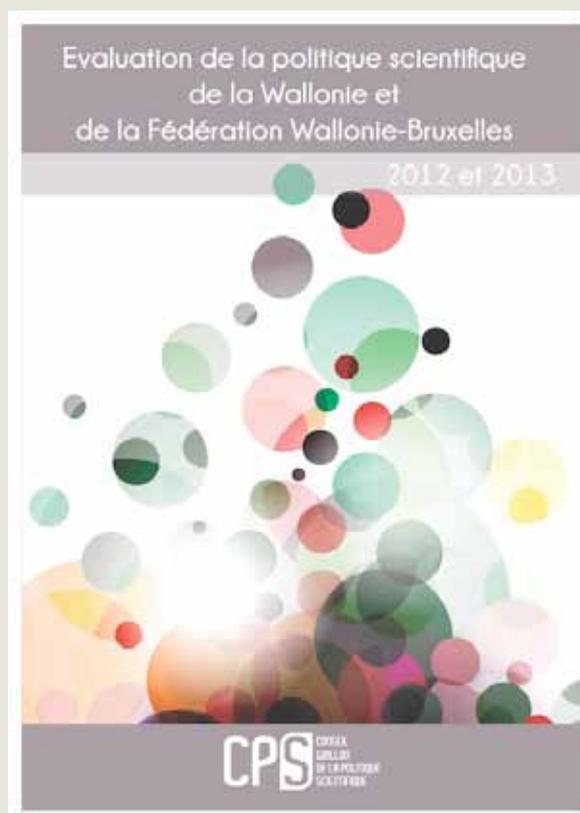
## Regards sur la Wallonie

L'édition 2015 de «Regards sur la Wallonie» est disponible depuis la mi-juin.

«Regards sur la Wallonie 2015» propose un portrait synthétique de la situation économique, sociale et environnementale de notre région. En effet, la publication présente de manière condensée et précise les dernières statistiques disponibles concernant la Wallonie dans les domaines de l'économie, de l'emploi et de la formation, de l'environnement, de la démographie ainsi que des finances publiques.

[www.cesw.be](http://www.cesw.be)

La version électronique de ces publications peut être téléchargée sur le site internet. Une version imprimée est également disponible sur simple demande auprès du Service Communication : [communication@cesw.be](mailto:communication@cesw.be) ou 04/232.98.24.



## Evaluation de la Politique scientifique

Le Rapport d'évaluation de la Politique scientifique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2012-2013 est toujours disponible.

Après une introduction présentant les forces et les faiblesses du système de recherche-développement et d'innovation, le rapport du Conseil de la Politique Scientifique présente l'évaluation des politiques scientifiques et avance une série de recommandations concernant les ressources humaines, la gouvernance des aides à la R&D, la valorisation des résultats de la recherche et la promotion de la recherche et de l'innovation dans les PME. L'évaluation réalisée par le CPS se base sur une analyse du système wallon de recherche et d'innovation ainsi que sur un relevé de dépenses publiques en matière de R&D et des politiques suivies dans ce domaine au cours des deux dernières années par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

# Succès pour les Portes ouvertes du Vertbois !

Ce sont près de 750 personnes qui ont visité le Vertbois, ces samedis 12 et dimanche 13 septembre, lors des Journées du Patrimoine. Un beau succès pour les portes ouvertes du bâtiment qui n'avaient plus été organisées depuis 2010...

12 et 13/09



C'est dans le cadre des Journées du Patrimoine 2015 (dont le thème était «D'un Monde à l'autre 1713-1830»), que le Conseil économique et social de Wallonie et la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF) ont organisé des portes ouvertes du Vertbois les 12 et 13 septembre. Au programme de ce week-end : visites guidées ou libres du bâtiment, présentation des activités du CESW, et plusieurs expositions.

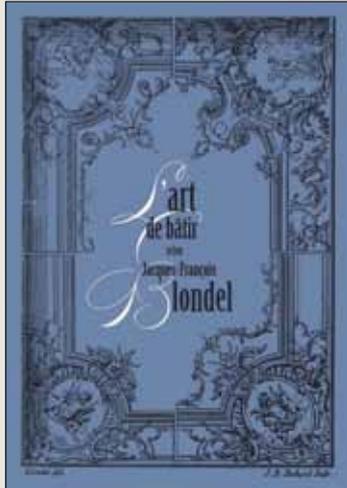
Bâtiment classé depuis 1936 située au cœur de Liège, le Vertbois est reconnaissable par la couleur «brique» de ses murs extérieurs. L'histoire du Vertbois est marquée par de multiples utilisations : il fut auberge, un hospice pour pauvres incurables et filles repenties, un orphelinat. En 1994, il devient le siège de plusieurs institutions économiques wallonnes, et notamment le CESW qui occupe la majeure partie du bâtiment.

Les Journées du Patrimoine sont l'occasion pour le grand public de passer les portes du Vertbois, de découvrir son histoire et son utilisation actuelle. Parmi les visiteurs, plusieurs anciens pupilles ont échangé avec émotion leurs souvenirs avec les guides et le personnel du Conseil.

En plus des visites du bâtiment, le grand public a pu découvrir trois expositions :

1. «**Les prémices de la révolution industrielle au Pays de Liège**» : une sélection de 36 gravures et dessins issus des Collections artistiques de l'Université de Liège.
2. «**L'art de bâtir selon Jacques-François Blondel**» (1708/09-1774) : une sélection de quelque 100 planches accompagnées de commentaires développés par le maître dans ses principaux ouvrages.
3. «**Le Vertbois hier et aujourd'hui**» : l'histoire du bâtiment à travers une sélection de photographies.

Au total, ce sont donc près de 750 personnes qui ont eu l'opportunité de découvrir le bâtiment, qui n'ouvre ses portes qu'exceptionnellement...



## «L'art de bâtir selon Jacques-François Blondel»

La découverte de l'art de bâtir selon le théoricien français Jacques-François Blondel (1708/09-1774) s'articule autour d'une sélection de quelque cent planches accompagnées de commentaires développés par le maître dans ses principaux ouvrages. Cet art de bâtir est au cœur des préoccupations des architectes du XVIII<sup>ème</sup> siècle. L'édition de recueils et de traités d'architecture permet une diffusion internationale des modèles gravés français en vogue à cette époque. L'œuvre de J.-Fr. Blondel est une des sources prépondérantes pour la création architecturale et son décor.

L'exposition, installée dans la réserve précieuse du Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, sera accessible de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, uniquement sur rendez-vous. Informations : Mme Monique Merland, Documentaliste de la CRMSF : [monique.merland@cesw.be](mailto:monique.merland@cesw.be)



Un nouveau dépliant sur le Vertbois vient d'être édité. A travers des photographies et un texte rédigé par Pierre Gilissen, Secrétaire permanent de la CRMSF, ce dépliant retrace l'histoire du Vertbois depuis sa création à nos jours.

Si vous souhaitez un exemplaire, n'hésitez pas à contacter le Service Communication : [communication@cesw.be](mailto:communication@cesw.be) - tél 04/232.98.24 ou téléchargez-le via notre site internet [www.cesw.be](http://www.cesw.be)

### Suivez le CESW sur les réseaux sociaux

N'hésitez pas à nous suivre sur Twitter, à aimer notre page FaceBook ou encore à vous abonner à notre page LinkedIn. Grâce aux réseaux sociaux, vous serez informés très rapidement sur tout ce qui fait l'actualité du Conseil économique et social de Wallonie et des Conseils spécialisés : les avis rendus, les publications, les dossiers suivis par les interlocuteurs sociaux wallons, la concertation sociale wallonne, les conférences du Conseil, les séminaires et colloques, etc.



@CESWallonie

Pour suivre l'actualité du CESW ou interagir lors des conférences, utilisez : #CESW



[www.facebook.com/ceswallonie](http://www.facebook.com/ceswallonie)



Abonnez-vous à la page du Conseil économique et social de Wallonie – CESW sur LinkedIn



### Séminaire «Quand le déchet se rend utile»

A l'occasion de ses 30 ans, la Commission des Déchets a organisé, en collaboration avec le CESW, un séminaire intitulé : «*Quand le déchet se rend utile. Bilan, expériences et perspectives de la gestion des déchets en Wallonie*». Ce séminaire a eu lieu le vendredi 18 septembre 2015. Outre le bilan de 30 ans de politique des déchets, les interventions se sont articulés sur les questions de la transformation des déchets en matériaux, notamment dans le cadre de l'économie circulaire inscrite dans le Plan Marshall 4.0. Le programme a intégré les approches théoriques, sur l'évolution du concept de déchet, et les approches pratiques, à travers la présentation de projets concrets menés en Wallonie en ce domaine. L'objectif de ce séminaire fut de montrer l'importance de la gestion globale des déchets pour le développement économique, social et environnemental de la Wallonie. La revue Wallonie reviendra plus en détails sur cette thématique dans un prochain numéro.



**La Wallonie dispose d'un formidable potentiel de main-d'œuvre. Que certaines offres d'emploi ne puissent être satisfaites est un paradoxe inacceptable. Nous devons apporter une réponse à ces besoins non rencontrés !**



Eliane Tillieux,  
p.41

# Les avis sur [www.cesw.be](http://www.cesw.be)

Plus de 15 avis ont été rendus par le CESW au cours de ce dernier trimestre. La rubrique qui suit propose les synthèses des avis rendus sur les dossiers suivants : la création de l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles ; le contrat d'alternance ; l'économie sociale et les entreprises d'insertion ; le Service francophone des Métiers et des Qualifications ; l'Office wallon de la Formation et de l'Emploi ; la stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie ; le Small Business Act Wallon 2015-2019 et enfin, la gestion des sols.

Rappelons que le Conseil économique et social de Wallonie rend ses avis soit à la demande du Gouvernement wallon, soit d'initiative. Concrètement, patrons et syndicats analysent, au sein du Conseil, les projets mis sur la table. Quels sont les points positifs d'un projet ? Que faudrait-il améliorer ?... Les positions des uns et des autres sont avancées, débattues et synthétisées dans un «avis» du CESW. Les thématiques abordées sont nombreuses : emploi, formation, économie, budget, action sociale, égalité des chances, transports, environnement, aménagement du territoire, énergie, recherche, logement.

## Les avis entre le 01/05/2015 et le 31/08/2015

### Action sociale

- Avis sur l'avant-projet de décret relatif à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles  
A.1230 – 13/07/2015

### Economie

- Avis sur le Rapport d'activités 2014 de l'Agence de Stimulation Economique  
A.1219 – 01/06/2015
- Avis sur l'avant-projet de décret relatif à l'agrément des initiatives d'économie sociale et à l'agrément et aux subventionnements des Entreprises d'insertion  
A.1222 – 29/06/2015
- Avis sur le Small Business Act wallon: Plan d'action 2015-2019  
A.1227 – 06/07/2015
- Avis sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon concernant les aides au commerce extérieur  
A.1228 – 06/07/2015

- Avis sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 mai 2004 portant exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises réformant le système d'octroi des aides à l'expansion  
A.1229 – 06/07/2015

### Emploi-formation

- Avis sur l'avant-projet d'accord de coopération concernant le service francophone des métiers et des qualifications  
A.1218 – 26/05/2015
- Avis sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif au contrat d'alternance et au plan de formation y afférent  
A.1220 – 01/06/2015
- Avis sur l'avant-projet de décret relatif à l'agrément des initiatives d'économie sociale et à l'agrément et aux subventionnements des Entreprises d'insertion  
A.1222 – 29/06/2015
- Avis sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 6 mai 1999 relatif à l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi  
A.1223 – 29/06/2015
- Avis sur l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté royal du 7 juin 2007 concernant le fonds de formation titres-services  
A.1224 – 29/06/2015

- Avis relatif à l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté royal du 16 mai 2003 (Réduction de cotisations sociales groupes-cibles «tuteurs»)  
A.1225 – 29/06/2015

### Energie

- Avis sur l'avant-projet d'arrêté relatif aux lignes directes électriques  
A.1216 – 11/05/2015
- Avis sur l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération tel que modifié par les arrêtés du 20 février 2014 et du 3 avril 2014  
A.1221 – 08/06/2015

### Environnement

- Avis relatif à la proposition de décret modifiant le décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols  
A.1226 – 29/06/2015

### Recherche-innovation

- Avis du CPS concernant le projet de Stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie  
Avis A.1215 – 04/05/2015
- Avis conjoint du CESW et du CPS concernant le rapport d'activité 2014 de l'Agence de Stimulation technologique  
A.1217 – 18/05/2015

# L'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles

**Le CESW vient de se prononcer sur le projet du Gouvernement wallon visant la création de «l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles» et a pris connaissance des grandes orientations d'une future «assurance autonomie» qui sera instaurée en Wallonie. En effet, suite à la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat, le Gouvernement wallon entend se doter des outils indispensables pour procéder au transfert de compétences en créant un nouvel Organisme d'intérêt public (OIP) et en rassemblant sous l'autorité d'une même agence les différentes matières transférées ainsi que les matières existantes dans le domaine de la santé, du bien-être, de l'aide aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et aux familles. Voici la synthèse de cet avis.**

## Le projet

L'Agence sera structurée en trois branches (Bien-être et santé/Handicap/Familles) qui seront elles-mêmes chapeautées par différents organes faitiers. Parmi ceux-ci, le Conseil général sera chargé du pilotage global en assurant l'administration de l'Agence (cadre organique, contrat de gestion, budget, personnel, etc.) et en veillant à la coordination entre les branches (répartition des ressources, arbitrage des conflits d'intérêts ou de compétences). Il sera appuyé par un Comité de monitoring financier et budgétaire et par un dispositif d'audit interne. Les branches seront quant à elles organisées sur base d'un comité et de différentes commissions thématiques. Des commissions transversales communes aux trois branches seront également instaurées sur les thèmes «prévention et promotion de la santé» et «autonomie et grande dépendance». La gestion opérationnelle de l'Agence sera confiée à un administrateur général et un administrateur général adjoint ainsi qu'à trois inspecteurs généraux responsables de chacune des branches. Enfin, un Conseil de stratégie et de prospective se verra chargé d'une mission de veille

des politiques et de recommandations concernant l'offre de services. Il fonctionnera de manière indépendante au départ d'un Collège de stratégie et de prospective et de différents groupes d'experts selon les thématiques abordées.

## L'avis du Conseil

Le CESW prend la mesure du moment historique qui se dessine à travers la création de cette Agence qui sera amenée à gérer un budget de plus de 4 milliards € (près de 30% des dépenses wallonnes). Il juge ce choix particulièrement judicieux à plusieurs égards notamment en ce qui concerne le décloisonnement des secteurs, le bénéficiaire placé au centre de la réflexion, la coordination et le pilotage global des politiques. Toutefois, il estime que l'articulation des prérogatives respectives des organes de l'Agence et du CESW doit être clarifiée, notamment en ce qui concerne l'organisation de la fonction consultative dans ces matières.

Le CESW rappelle, en effet, avec insistance, la compétence générale d'avis et de recommandation qui lui est confiée sur toute question ayant une incidence sur la vie économique et sociale de la Région, dont les politiques à mener dans le domaine de la santé et de l'aide aux personnes, matières de compétence régionale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, largement étendues avec la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat. Il souligne que l'avant-projet de décret adopte certaines options concernant la composition et les missions des organes de gestion ainsi que l'organisation de la fonction consultative dans ce champ de compétences alors qu'une concertation est en cours entre les interlocuteurs sociaux et le Gouvernement wallon, sous l'impulsion du Ministre-Président, concernant une réforme globale de la fonction consultative en Région wallonne, ce qui induit un télescopage des propositions unanimes formulées par le CESW dans son avis A.1210 relatif à la rationalisation de la fonction consultative.



Le CESW demande que les prérogatives du Conseil de stratégie et de prospective soient vues en articulation avec les siennes propres, à la lumière de ces propositions. Le Conseil partage en effet le souci du Gouvernement wallon d'accorder une place de choix aux représentants des différents secteurs concernés, susceptibles de refléter l'expérience et les préoccupations de terrain qui s'avèrent essentielles dans ces domaines d'action très spécifiques, en prise directe avec les bénéficiaires et les services impliqués. Il convient toutefois d'éviter les redondances et de préciser le champ d'intervention respectif des deux instances.

Le Conseil, par ailleurs, formule certaines recommandations concernant les moyens qui seront accordés au Comité de monitoring financier et au dispositif d'audit interne afin que ceux-ci puissent fonctionner en toute indépendance et dans la plus grande rigueur, compte tenu de l'ampleur des



budgets qui seront gérés par l'Agence. Il émet également quelques considérations particulières sur la composition et les missions des différentes instances de l'Agence et souligne l'utilité d'élaborer un organigramme des secteurs concernés.

Enfin, le CESW rappelle l'importance de poursuivre la concertation intrafrancophone par rapport à ce modèle wallon dont les autres entités pourraient s'inspirer. Et il demande à être consulté, en temps utile, sur les dispositions ultérieures qui seront élaborées pour implémenter ce dispositif ainsi que sur celles destinées à instaurer une assurance autonomie en Wallonie.

**Avis A.1230 adopté le 13/07/2015**



## Contrat d'apprentissage

**Le 21 mai 2015, la Ministre de l'Emploi et de la Formation a sollicité l'avis du CESW sur l'avant-projet d'arrêté relatif au contrat d'apprentissage et au plan de formation y afférent. Tenant des travaux et échanges antérieurs sur le sujet, ainsi que de la nécessité de permettre une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2015, le Conseil a rendu en urgence son avis présenté ci-après.**

Dans cet avis, le Conseil rappelle que le projet de contrat commun d'apprentissage constitue l'aboutissement de travaux importants menés depuis plusieurs années tant au niveau fédéral, que régional et communautaire. Le CESW souligne la qualité et l'importance du travail réalisé dans la perspective de l'amélioration et du développement de la formation en apprentissage en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Conseil accueille dès lors favorablement l'avant-projet d'arrêté relatif au contrat en apprentissage et au plan de formation y afférent. Ce contrat constitue un élément essentiel dans la mise sur pied d'égalité des opérateurs, des apprenants et des entreprises, quelle que soit la filière. Il devrait ainsi contribuer à diminuer la concurrence entre opérateurs.

Le CESW estime également que l'avant-projet d'arrêté contribue à asseoir la sécurité juridique du contrat et à clarifier les droits et obligations des parties, dans un certain nombre de domaines.

En matière de réglementation du travail et de sécurité sociale, le CESW s'interroge cependant sur l'ouverture de droits pour l'apprenant en apprentissage. Il invite à préciser, poste par poste (maladie, accident, chômage temporaire, maternité, vacances, etc.), les dispositions légales ou réglementaires garantissant l'ouverture d'un droit, ainsi que l'ensemble des conséquences tant pour le jeune que pour l'employeur.

### Evaluation de l'impact budgétaire

Le Conseil note que la neutralité budgétaire des modifications introduites par rapport à la situation existante constitue un élément particulièrement important, mais non exclusif, de l'attractivité des dispositifs de formation en apprentissage. Il estime que l'impact budgétaire, positif ou négatif, de ces modifications devra être évalué pour les différents aspects du contrat (rémunérations, droits et obligations des jeunes et des entreprises, ...). Cette évaluation doit être prise en compte notamment dans les discussions à venir sur les différentes mesures de soutien visant à améliorer la qualité et l'attractivité de la formation en apprentissage tels que les incitants financiers, le soutien au tutorat, ... Le CESW appelle à l'ouverture rapide d'une concertation globale avec les interlocuteurs sociaux sur le sujet.

Tenant compte de l'objectif d'entrée en vigueur du contrat dès le 1<sup>er</sup> septembre 2015, le Conseil invite les Gouvernements à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ce contrat soit pleinement opérationnel et que toutes les zones d'incertitude soient éclaircies à cette échéance.

Le Conseil invite, notamment, le Gouvernement wallon à s'assurer de la praticabilité de mise en œuvre des nouvelles dispositions au 1<sup>er</sup> septembre 2015, en termes de contraintes administratives, notamment au niveau de l'ONSS (codes, instructions, ...).

Par ailleurs, le CESW prend acte des dispositions transitoires accordées à l'IFAPME/SFPME. Il demande que ces dispositions, et plus particulièrement celle liée à la centralisation des agréments des entreprises par l'Office francophone de Formation en alternance (OFFA), soient explicitement limitées dans le temps.

Enfin, le Conseil souligne qu'un travail d'information, d'explication et de vulgarisation sur le contenu du contrat devra être mené à l'attention des employeurs, des apprenants et des opérateurs. En vue de favoriser la collaboration entre les opérateurs concernés, il considère que cette mission devrait être confiée à l'OFFA.

**Avis A.1220 adopté le 01/06/2015**

## Agrément des initiatives d'économie sociale et agrément et subventionnements des Entreprises d'insertion

### **Fin juin, le CESW a rendu un avis sur l'avant-projet de décret relatif à l'agrément des initiatives d'économie sociale et à l'agrément et aux subventionnements des entreprises d'insertion.**

L'avant-projet de décret soumis pour avis est structuré en deux parties. D'une part, il s'agit d'intégrer dans le droit wallon les dispositions relatives à la reconnaissance des «entreprises d'insertion fédérales» (désormais appelées «Initiatives d'économie sociale», en abrégé IES), dont la compétence est transférée à la Région dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat. D'autre part, l'avant-projet de décret reprend les dispositions relatives à l'agrément et au subventionnement des actuelles entreprises d'insertion wallonnes (EI) issues du décret du 19 décembre 2012, en y introduisant certaines modifications concernant notamment les définitions des publics visés, l'obligation en matière d'occupation des travailleurs, la modification des conditions d'agrément et du contenu du dossier de demande, la durée de l'agrément, le montant des subventions pour les travailleurs gravement défavorisés et les modalités de versement des subventions.

### **Avis réservé**

Le Conseil a émis un avis réservé sur ce projet. En préambule, il demande au Gouvernement wallon de reporter son adoption, l'estimant prématurée et ne percevant pas de caractère d'urgence. Pour motiver sa demande, il a développé les arguments suivants :

- il est indispensable d'intégrer l'analyse de l'avant-projet de décret dans le cadre des réflexions sur la réforme des aides à l'emploi afin de garantir une approche globale de l'ensemble des mesures et d'articuler au

mieux la reconfiguration de ces aides avec les dispositifs économiques existants ;

- l'agrément comme «initiatives d'économie sociale» constitue une porte d'entrée vers plusieurs aides à l'emploi (comme actuellement le dispositif SINE ou les mises à disposition de travailleurs par les CPAS dans le cadre de l'article 60 § 7). Les dispositions concernant l'agrément des IES ont donc un impact sur les conditions d'accès et les catégories d'employeurs bénéficiaires de ces aides à l'emploi. La transcription au niveau wallon et la modification de ces seules dispositions relèvent d'une approche tout à fait parcellaire des aides à l'emploi, préjudiciable à une perception complète et cohérente de la problématique ;

- l'avant-projet de décret constitue un assouplissement important des conditions d'agrément des IES par rapport aux anciennes entreprises d'insertion fédérales. La suppression d'une série d'obligations actuelles rendra le statut d'initiative d'économie sociale plus accessible que ne l'était celui d'entreprise d'insertion fédérale, entraînant inévitablement un impact en termes de nombre de bénéficiaires potentiels des aides à l'emploi précitées et de surcoût budgétaire ;

- le risque de subventionnement excédentaire lié au cumul d'aides dans certaines entreprises d'insertion (en particulier celles actives dans le secteur des titres-services), dénoncé dans un récent rapport de la Cour des Comptes, doit faire l'objet d'un examen approfondi. Dans le contexte budgétaire actuel et compte tenu du fait que la grande majorité des aides concernées sont désormais de compétence régionale, le CESW invite à ouvrir le débat sur l'interdiction et/ou la limitation de cumul de certaines aides.

## Considérations générales

Le Conseil formule ensuite plusieurs considérations générales.

D'abord, il s'oppose aux modifications introduites dans les critères de reconnaissance des initiatives d'économie sociale qui constituent un assouplissement important par rapport aux conditions d'agrément des entreprises d'insertion fédérales : suppression des obligations relatives à la finalité sociale d'insertion socio-professionnelle de chômeurs particulièrement difficiles à placer, du quota de travailleurs appartenant au groupe cible et de l'obligation en matière

de personnel d'encadrement (obligation d'au moins 10% remplacée par un encadrement «approprié»). Les objectifs poursuivis par un tel assouplissement et l'impact concret en termes de nombre et types d'opérateurs susceptibles d'être agréés devraient être exposés.

Ensuite, le Conseil réaffirme ses positions concernant le rôle de tremplin du dispositif vers le marché classique du travail, la prédominance d'une logique de maintien des travailleurs dans le système de l'économie sociale risquant de mener à un engorgement du secteur. A cet égard, les tâches confiées à l'accompagnateur social,

un accompagnement technique de qualité et la participation des travailleurs à des formations professionnelles sont mises en avant.

Le CESW attire aussi l'attention du Gouvernement wallon sur la nécessité de centrer effectivement le dispositif des entreprises d'insertion sur les demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail. Le nouvel élargissement du public-cible des entreprises d'insertion proposé dans l'avant-projet de décret ne va pas dans ce sens, une catégorie supplémentaire étant ajoutée par rapport à la réglementation actuelle, à savoir les travailleurs «n'étant pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur», sans autre condition en matière de durée d'inoccupation ou même d'inscription comme demandeur d'emploi.

Par ailleurs, si de réelles avancées sont apportées en matière de simplification administrative (réduction du nombre de conditions d'agrément, simplification du dossier de demande, ...), les procédures restent lourdes et les conditions d'agrément et de subventionnement nombreuses et, dans certains cas, difficilement vérifiables. Le Gouvernement wallon est invité à poursuivre ses efforts en la matière.

Enfin, le Conseil émet quelques considérations particulières concernant notamment l'importance du respect des conventions collectives de travail en vigueur et la nécessité de réintroduire cette condition d'agrément dans le projet, les difficultés rencontrées quant à la vérification du niveau de qualification des travailleurs ou encore l'impact de l'allègement des conditions de reconnaissance des IES sur le bénéfice du taux de TVA réduit à 6%.

Avis A.1222 adopté le 29/06/2015





## Accord de coopération concernant le Service francophone des Métiers et des Qualifications

**Le 26 mai 2015, le Bureau du CESW a adopté un avis sur un avant-projet d'accord de coopération concernant le Service francophone des Métiers et des Qualifications.**

Pour rappel, le Service francophone des Métiers et des Qualifications, institué par un accord de coopération conclu en 2009 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, est chargé d'organiser la production de profils métiers et de profils de formation correspondants, visant ainsi la cohérence des formations dispensées avec les réalités des différents métiers dans le monde du travail. La volonté est de doter les acteurs de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle et du Consortium de validation des compétences d'un langage commun et de références communes.

La nouvelle version de l'accord de coopération soumise à l'avis du Conseil poursuit comme objectifs d'articuler le SFMQ au Cadre francophone des certifications, de clarifier et, autant que possible, d'accélérer les procédures au sein du Service dans le but d'augmenter le rythme de production

des profils de formation. Elle intègre aussi quelques mises à jour pour tenir compte de l'évolution des pratiques.

Le Conseil accueille positivement ce nouvel accord de coopération. Sur de nombreux aspects, il rejoint les préoccupations des interlocuteurs sociaux wallons, visant notamment l'augmentation du rythme de production des référentiels et la correspondance entre les référentiels établis et leur mise en œuvre par les différents opérateurs.

Les interlocuteurs sociaux formulent cependant plusieurs remarques essentielles :

- Il convient de s'assurer que le positionnement des certifications dans le Cadre francophone des certifications (CFC) ne provoque pas de difficultés ou tensions dans le fonctionnement du SFMQ. L'articulation des textes réglementaires relatifs au SFMQ et au Cadre francophone des certifications doit encore être renforcée. Le CESW le démontre en soulignant quelques incohérences entre ces textes.

- L'élaboration de la liste des métiers qui feront l'objet des travaux de la Chambre des Métiers et de la Chambre Enseignement – Formation, mission confiée à la Chambre des Métiers, va de pair avec la détermination d'un ordre de priorité au sein de cette liste. Cette mission complémentaire devrait être explicitement confiée à la Chambre des Métiers.

- L'atteinte des objectifs ambitieux des Gouvernements en matière d'augmentation du rythme de production des profils nécessitera non seulement des moyens supplémentaires mais aussi la poursuite de l'amélioration des procédures et méthodologies du Service.

- Le CESW rappelle que l'appropriation des profils du SFMQ par les opérateurs d'enseignement, de formation et de validation revêt un caractère capital. A cet égard, les avis de conformité remis par la Chambre de Concertation et d'Agrément, visant à garantir l'adéquation entre les profils de formation du SFMQ et les profils de certification élaborés par les opérateurs, jouent un rôle majeur. La procédure de remise de ces avis doit être formalisée et s'appuyer sur une grille d'analyse partagée. En outre, si les dispositions de l'avant-projet d'accord relatives à l'utilisation des profils devaient s'avérer insuffisantes, il conviendra d'envisager à terme l'adoption de mesures plus contraignantes, l'utilisation des profils par les opérateurs étant fondamentale.

Dans son avis, le Conseil fait également part de quelques considérations ou demandes complémentaires concernant le champ couvert par le SFMQ, certaines définitions du glossaire, ainsi que la composition des différentes Chambres.

**Avis A.1218 adopté le 26/05/2015**



## L'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi

**Le 9 juin 2015, la Ministre E. Tilleux a sollicité l'avis du CESW sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 6 mai 1999 relatif à l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi. Fin juin, le Conseil a rendu son avis, dont voici la synthèse.**

En préalable, le CESW prend acte des dispositions relatives à la réorganisation interne de l'Office (création d'un troisième service à gestion distincte, réorganisation territoriale, création de quatre directions centrales, ...). Il souligne que le manque de précisions sur cette réorganisation et les questions pendantes (par exemple, sur la place du troisième service à gestion distincte, sur l'équilibre entre les différentes directions centrales, ...) ne lui permettent pas de se prononcer à ce stade sur les dispositions prévues dans l'avant-projet de décret. Il renvoie sur ces aspects à la position des interlocuteurs sociaux siégeant au Comité de gestion du FOREM.

Pour ce qui concerne l'intégration des compétences transférées aux missions de base de l'Office, le CESW souligne que, comme mentionné dans la Note au Gouvernement wallon, la plupart des aides transférées concernées par l'avant-projet de décret «*entrent en ligne de compte pour la réforme complète des aides à l'emploi,*

*prévue par la DPR et actuellement menée par le Gouvernement en concertation avec les partenaires sociaux*» et que leur énumération dans l'avant-projet «*ne préjuge en rien de leur évolution au terme du chantier de réforme*». Il ajoute que l'exercice concret au 1<sup>er</sup> avril 2015 ou au 1<sup>er</sup> janvier 2016 des compétences transférées et la continuité des dispositifs justifient l'adoption en urgence de l'avant-projet de décret, se limitant à transposer l'exercice des compétences administratives, sans examiner préalablement les dispositifs sur le fond.

### Continuité

Sans donc préjuger des réformes futures, le CESW insiste pour que la continuité des dispositifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016 soit assurée et que le fonctionnement simple et efficace des systèmes actuels soit maintenu. Il cite pour exemple les réductions de cotisations sociales groupes-cibles «travailleurs âgés» et «jeunes travailleurs», dont l'octroi est automatique, sans l'exigence de formalités particulières.

Le CESW souligne aussi que toute modification des politiques groupes-cibles actuelles ne peut être envisagée sans porter une attention soutenue aux aspects liés à la gestion efficace du système et à la simplification administrative. Il rappelle que les éventuels nouveaux critères ouvrant le droit à des réductions de cotisations

sociales ou à l'activation des allocations de chômage devront être exploitables électriquement par les opérateurs administratifs et techniques fédéraux, par exemple via la déclaration multifonctionnelle (âge, salaire de référence, ..), le flux de l'ONEM (statut, degré de scolarisation, ...), etc.

Le Conseil relève également que, le cas échéant, un timing adéquat devra être respecté pour permettre les adaptations éventuelles qui seraient imposées à l'ONSS, l'ORPSS, l'ONEM, ... Concrètement, il s'agit de laisser aux OIP, aux employeurs et aux prestataires de services (secrétariats sociaux, ...) le temps nécessaire pour préparer les adaptations décidées, les traduire en instructions et programmer les modifications dans les applications informatiques. Enfin, pour l'ensemble des dispositifs transférés, le CESW demande au Gouvernement wallon de veiller particulièrement à assurer le traitement des données disponibles pour permettre une gestion efficace et un monitoring adéquat des mesures, notamment grâce à l'établissement de rapports de suivi annuels de qualité.

### Sur les Bassins EFE

Pour ce qui concerne les aspects relatifs à la mise en œuvre des bassins EFE (1), le Conseil rappelle qu'il avait à plusieurs reprises souligné la nécessité de mise en adéquation et cohérence du décret FOREM avec l'accord de coopération relatif à la mise en œuvre des Bassins EFE. Le Conseil accueille dès lors positivement la démarche du Gouvernement wallon visant l'articulation et la mise en cohérence des deux décrets. Il attire l'attention sur la nécessité d'adapter simultanément l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 avril 2014 relatif aux services à gestion distincte du FOREM.

Le Conseil indique ensuite qu'il soutient la mise en place d'un service à gestion distincte tel que prévu à l'article 71 du Contrat de gestion 2011-2016 du FOREM, à savoir «*augmenter l'autonomie de gestion des CSEF, afin de leur permettre de jouer le rôle de plateforme de concertation et d'animation territoriale à l'échelle des futurs bassins de vie, tout en s'assurant de la cohérence des activités respectives du FOREM et de l'ensemble des CSEF ainsi qu'entre les CSEF, dans une logique d'efficience*».

Pour le CESW, les termes du Contrat de gestion, négocié entre les représentants des interlocuteurs sociaux, du Gouvernement wallon et du FOREM constituent une référence incontournable. Le Conseil insiste donc pour que le service à gestion distincte Instances Bassins EFE (IBEFE) soit mis en œuvre selon les termes et l'esprit du Contrat de gestion du FOREM, à savoir : accroissement de l'autonomie de gestion des IBEFE ; mise en place des processus assurant un maximum de flexibilité dans les activités de support (budget, comptabilité, ressources humaines, ...) et soutien et appui logistique aux IBEFE dans l'exercice de leurs missions.

Le Conseil rappelle, par ailleurs qu'initialement, la réflexion sur la mise en place d'un SGD CSEF visait à apporter des réponses aux difficultés récurrentes dans les relations entre le FOREM et les CSEF.

Le Conseil souligne qu'outre cet objectif initial, d'autres enjeux importants sont apparus suite à la conclusion de l'accord de coopération «Bassins» et aux évolutions qui en découlent : transformation des CSEF en IBEFE, transfert des moyens humains et financiers vers les Instances avec maintien du personnel sous l'autorité administrative du FOREM, rôles et missions des différents acteurs dans ce nouveau paysage, apport par la Wallonie de l'essentiel des ressources humaines et financières du dispositif «Bassins». Pour le Conseil, la réalisation des objectifs de l'accord de coopération «Bassins» reposera inévitablement sur une mise en œuvre réussie du SGD IBEFE. Le SGD doit donc être pensé et mis en place comme un élément facilitateur dans la mise en œuvre de l'accord de coopération Bassins EFE.

Le Conseil considère également que la nouvelle configuration du paysage générée par l'accord de coopération relatif aux Bassins EFE appelle une clarification du rôle des différents acteurs. Le Conseil souligne notamment que dans cette nouvelle configuration, les IBEFE sont prédominantes et autonomes dans l'élaboration de leurs plans d'action.

L'article 21 de l'accord de coopération prévoit que les questions générales liées à l'organisation des IBEFE font l'objet d'une concertation entre le FOREM et l'Assemblée des Instances. Le FOREM n'étant pas membre de cette Assemblée, il conviendra

d'assurer sa participation par le biais de modalités adéquates.

En matière budgétaire, le cadre général, entendu comme la définition des moyens nécessaires à l'exercice des missions prévues décrétalement, relève du Gouvernement wallon en concertation avec le CESW ; la répartition des moyens entre les IBEFE relève de l'Assemblée des Instances ; le service à gestion distincte en articulation avec le Collège des CSEF est quant à lui chargé de la gestion journalière.

Au niveau des Instances Bassins, les Présidents sont responsables des orientations politiques et des plans d'actions ; les coordinateurs en lien avec le SGD sont compétents pour la gestion journalière et la mise en œuvre des plans d'actions. Les plans d'actions étant élaborés et validés par les Instances Bassins, le service à gestion distincte n'a pas d'avis d'opportunité à émettre sur ces plans.

Le Conseil formule ensuite une série de considérations particulières détaillées sur la définition du service à gestion distincte, les missions des chambres «emploi et formation» et le Collège des chambres.

(1) Voir également le Dossier en page 24

**Avis A.1223 adopté le 29/06/2015**



## Stratégie de spécialisation intelligente

En date du 2 avril 2015, le Gouvernement wallon a pris acte d'une note proposant une stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie. Celle-ci sera fondée sur les domaines des Pôles de compétitivité ainsi que sur des thématiques horizontales, à savoir les Tic, les industries créatives et culturelles et les services à haute intensité de connaissance. Elle s'appuiera notamment sur une nouvelle vision de la politique de soutien à la recherche et à l'innovation visant, entre autres, à réformer les appels à projets. L'objectif est de recentrer chaque acteur sur son métier de base et d'optimiser la valorisation industrielle et commerciale des recherches financées par la Wallonie.

Dans cette perspective, les programmes de R&D se référeront à l'échelle TRL (Technology Readiness Level) qui indique les différents niveaux de maturité d'une technologie. Deux types d'appels seront lancés : les appels Partenariat Public-Privé, couvrant les niveaux TRL amont et s'adressant aux universités, et les appels CWALITY, portant sur les niveaux TRL aval et ouverts aux entreprises et aux organismes de recherche. Par ailleurs, les programmes FIRST et les aides «Guichet» seront maintenus. Il en va de même du financement des bourses FRIA et de WELBIO.



La note du Gouvernement envisage également une réorganisation de la gestion de la propriété intellectuelle, afin de maximiser le transfert des résultats de la recherche universitaire vers les entreprises, ainsi qu'une restructuration de l'animation économique et technologique : renforcement du rôle des opérateurs de l'animation économique au sein des Pôles de compétitivité, formalisation des relations pôles-clusters, élargissement des missions d'INNOVATECH et de PICARRE, stabilisation et professionnalisation accrue des KTOs.

### Une stratégie globale

Le 4 mai 2015, le Conseil de la Politique scientifique (CPS) a rendu un avis sur ce dossier dans lequel il salue la volonté du



Gouvernement wallon d'inscrire la politique de soutien à la R&D dans une stratégie globale et intégrée, orientée vers le redéploiement industriel de la Wallonie. Il approuve les principes qui sont à la base des réformes envisagées, notamment la diminution du nombre d'appels à projets ainsi que la clarification et la simplification des procédures qui les sous-tendent.

Le CPS juge intéressant de se référer à l'échelle TRL pour caractériser les activités de R&D et d'innovation dans la mesure où cet outil est de plus en plus utilisé au niveau international. Il insiste sur le fait que chaque catégorie d'acteurs est susceptible d'intervenir aux différents niveaux de l'échelle, même si elle est davantage concernée par certains d'entre eux. Dans cette perspective, l'échelle TRL doit être considérée comme un outil permettant de clarifier le rôle de chacun, sans le limiter.

Le Conseil relève que les hautes écoles sont peu présentes dans le paysage de la recherche tel que décrit par la note. Il rappelle que ces institutions présentent un réel potentiel en matière de recherche et d'innovation, qui devrait être davantage reconnu et valorisé. Il s'interroge en outre sur le traitement réservé aux centres de recherche agréés dont le financement s'appuierait essentiellement sur le programme CWALITY. Il considère que pour intéressant qu'il soit, ce programme ne permet pas aux centres de remplir une de leurs missions de base, à savoir mener des

recherches génériques destinées à renforcer leur socle de compétences et assurer un transfert de connaissances au bénéfice de l'ensemble des entreprises concernées. Il juge pertinent de continuer à subsidier les programmes de recherche collective ainsi que la guidance technologique, selon des modalités à discuter.

Enfin, le Conseil recommande de mettre davantage en évidence le rôle de la DGO6, qui est un acteur de premier plan dans le processus de recherche et d'innovation.

S'agissant de la gestion de la propriété intellectuelle, le CPS souligne que si les relations entre les universités et les entreprises se sont heurtées à des difficultés dans le passé, des progrès sensibles ont été accomplis au cours des dernières années. Il reconnaît cependant que des améliorations sont toujours possibles et préconise de se référer, à cet égard, aux recommandations formulées par le jury des Pôles de compétitivité.

Le CPS approuve l'idée d'amplifier les interventions des opérateurs de l'animation technologique et économique dans les pôles de compétitivité. Il insiste néanmoins sur le fait que ces derniers doivent pouvoir s'investir dans des activités de mise en réseau et de stimulation des entreprises visant à susciter des projets, notamment au niveau international.

Par ailleurs, le CPS souligne l'existence de certains doubles emplois entre les opérateurs précités et recommande d'y remédier à travers une redistribution des tâches. A cet égard, il s'interroge sur les nouvelles missions confiées à INNOVATECH et à PICARRE et pense que celles-ci doivent être reconsidérées de façon à optimiser leur plus-value.

Enfin, le Conseil apprécie la volonté du Gouvernement de conférer une stabilité aux KTOs et de renforcer la qualification de leur personnel. Il juge néanmoins que leurs missions doivent être davantage définies en référence à un processus d'innovation interactif, comportant des flux bidirectionnels entre l'amont et l'aval.

Avis A.1225 adopté le 29/06/2015

## Gestion des sols

**A la demande du Parlement wallon, le CESW a remis un avis sur la proposition de décret modifiant le décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols. Dans son avis, synthétisé dans l'article qui suit, le CESW insiste sur l'urgence de disposer d'une législation relative aux sols pollués dont la mise en œuvre implique en priorité une vision pragmatique ainsi qu'une programmation sur le moyen et le long terme. Il rappelle que les véritables enjeux wallons sont le traitement des pollutions historiques et la réhabilitation des friches industrielles, aux fins de rendre ces terrains disponibles pour d'autres projets.**

Le 1<sup>er</sup> juin, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports du Parlement wallon a sollicité l'avis du CESW sur la proposition de décret modifiant le décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols. Cette proposition déposée par M. Henry, Mme Ryckmans, MM. Hazée et Daele reprend intégralement le projet de décret adopté par le Gouvernement wallon sous la précédente législature.

A la lecture de la proposition de décret, le CESW estime que, malgré des modifications proposées ayant pour objet d'améliorer la lisibilité du décret et son applicabilité, la mise en œuvre de ce décret reste complexe et sa lisibilité n'a pas été suffisamment améliorée par rapport au décret précédent. Le Conseil estime donc que des améliorations doivent encore être apportées afin d'aboutir à une simplification de cette législation.

Le CESW rappelle que la pollution historique et la réhabilitation des friches industrielles, aux fins de rendre ces terrains disponibles pour d'autres projets, constituent de véritables enjeux wallons. La Déclaration de Politique régionale est d'ailleurs claire sur ce point : «*il convient d'amplifier la réhabilitation et la reconversion des sols pollués*». La Wallonie est confrontée à une double urgence : maintenir et développer le tissu économique et industriel, et attirer



des investisseurs sur le sol wallon. Pour atteindre ces objectifs, il est donc essentiel que le pouvoir politique définisse une vision équilibrée et réaliste. La législation relative à la gestion des sols doit être au service des options stratégiques de la nouvelle gouvernance wallonne, dans un contexte socio-économique des plus difficiles. Elle doit donc être un instrument de développement durable. Pour le Conseil, sa mise en œuvre implique en priorité une vision pragmatique ainsi qu'une programmation sur le moyen et le long terme.

### Des recommandations en 5 axes

C'est dans cette optique que le CESW a formulé plusieurs considérations dont les principales sont reprises ici.

#### 1. L'introduction de la notion de patrimoine commun et de gestion globale du sol

L'article 1<sup>er</sup> introduit une définition globale du sol en le présentant comme «*un milieu vivant qui fait partie du patrimoine commun de la Région wallonne*». L'article 4 élargit la notion de gestion du sol afin de permettre la prise en compte d'autres notions que la

pollution du sol telles que l'érosion, l'imperméabilisation, le tassement, la diminution de teneur en matières organiques,...

Le Conseil estime que la définition du sol proposée est très large et dépasse celle nécessaire dans un texte visant prioritairement l'assainissement des sols pollués. Le CESW estime qu'elle pourrait ouvrir le champ à la prise en compte de nombreux phénomènes, et souligne qu'il est difficile d'évaluer les impacts de cette ouverture à ce stade. Pour le CESW, il apparaît dès lors prématuré de jeter les bases d'une politique globale des sols dans le cadre de cette proposition de décret qui reste centrée sur la problématique des sols pollués.

Outre les mesures déjà existantes, le Conseil estime que les autres aspects pouvant impacter la qualité d'un sol doivent être prioritairement inscrits dans des législations spécifiques (p.ex. Code wallon de l'agriculture, Code forestier, CoDT,...) tout en veillant à la cohérence avec des dispositifs déjà existants afin d'éviter le risque de tomber sous des polices administratives différentes.



## 2. Les faits générateurs

L'actuel article 21 qui précise les faits générateurs n'est jamais entré en vigueur. Le texte en projet y apporte plusieurs modifications.

L'article 21, 1<sup>o</sup> impose l'obligation d'investigation périodique, pour les activités listées en vertu de l'article 8, §2. Pour le Conseil, le bénéfice d'un examen périodique du sol est déjà rencontré par ailleurs. Cette obligation est donc redondante par rapport à des dispositions existantes. Le CESW estime qu'il est inutile d'imposer la réalisation d'investigations périodiques pour ces activités car la législation comporte suffisamment de dispositions pour éviter cette contrainte.

Quant au fait générateur relatif à la demande de permis d'environnement, il préexistait au sein de l'article 21 du décret du 5 avril 2008 mais n'avait pas été mis en œuvre. Le texte en projet entend baliser la disposition existante. Le CESW considère cependant que l'article 20 suffit à garantir une intervention dès lors qu'il y a indication sérieuse qu'une pollution dépasse ou risque de dépasser les valeurs seuils. Sur base de l'examen du dossier de demande de permis comportant une évaluation des incidences sur l'environnement du projet, en ce compris un volet «sol», l'administration peut en effet imposer ces investigations à tout moment.

Le CESW constate également qu'en Flandre, où la réglementation en matière d'assainissement du sol est déjà d'application depuis 1995 et a été régulièrement revue pour améliorer sa praticabilité, la demande de permis ne constitue pas un fait générateur.

Quoi qu'il en soit, la solution retenue devra faire preuve de pragmatisme afin de ne pas décourager la réalisation de projets et d'investissements en Wallonie, sachant que la qualité des sols est elle-même un facteur d'attractivité.

## 3. Les objectifs d'assainissement en cas de pollution historique

En cas de pollution historique, l'objectif de l'assainissement doit rester la suppression de la menace grave. A cet égard, la nouvelle formulation de l'article 51, où l'on supprime la référence à la menace grave, nous semble créer une ambiguïté. Ces termes devraient être réintégrés et l'article 51 reformulé en ce sens.

Par ailleurs, l'article 2ter interdit de procéder à un assainissement en dehors des règles fixées par le décret, notamment en restaurant le sol sous les valeurs seuils. La présence de cette disposition pose question en ce sens que si l'on considère qu'une pollution est présente lors d'un dépassement de valeur seuil, l'on devrait également considérer que la restauration de la valeur seuil constitue un véritable assainissement respectant les conditions du décret. Il serait donc plus cohérent et pragmatique de fixer comme objectif d'assainissement la restauration de la valeur seuil, tout en respectant le principe des MTD/BATNEEC (cf. nouvel article 50, al. 1er, 2<sup>o</sup>).

## 4. Le Code Wallon de bonnes pratiques - CWBP

Le Conseil tient à souligner la complexité des guides méthodologiques qui constituent le CWBP.

Pour le Conseil, si les dispositions prévues par ces guides doivent être suivies dans la mesure du possible, il est important de garder une certaine souplesse dans leur application de façon à pouvoir prendre en compte les spécificités de certaines situations. Le Conseil constate que les articles faisant référence au CWBP soulignent son caractère indicatif. Toutefois, cet aspect n'est pas toujours pris en compte dans les faits.

Face à la complexité des guides, le CESW estime que des efforts supplémentaires doivent être réalisés pour faciliter leur appréhension par les exploitants en leur fournissant une aide à la rédaction des cahiers des charges et en complétant les guides par des guidelines leur permettant entre autres d'analyser les offres reçues.

Pour le Conseil, le Code doit avant tout concourir à l'atteinte des objectifs principaux de cette législation : traiter les pollutions historiques présentes sur le territoire wallon et prévenir les pollutions nouvelles. Or, par sa complexité, il pourrait constituer un frein à ces objectifs.

## 5. Veiller à la proportionnalité des coûts

Le CESW attire l'attention sur les coûts prévus à chaque étape de la procédure de la proposition de décret : accès à la banque de données «sol», coût de réalisation des études, droits de dossier à toutes les étapes de la procédure, suivi interne du dossier, ...

La mise en œuvre de cette législation sera coûteuse en termes d'études et de coûts d'assainissement, il faut donc veiller à la proportionnalité des coûts, en ce compris des coûts de procédure, et ce notamment afin de ne pas dissuader les démarches volontaires.

Par ailleurs, face à un marché captif, le Conseil estime que la mise en place d'un observatoire chargé de suivre l'évolution des différents coûts est un élément qui concourra à une mise en œuvre efficace.

Avis A.1226 adopté le 29/06/2015

## Small Business Act wallon : Plan d'actions 2015-2019

### Présentation du dossier

Le plan d'actions 2015-2019 confirme les quatre priorités du Small Business Act précédent mais avec quelques nouveautés par rapport à la note cadre sur laquelle le CESW s'est déjà prononcé :

1. le fait d'exploiter les opportunités qu'offrent les nouveaux marchés liés à l'économie numérique, à l'économie créative ainsi qu'à l'économie circulaire ;
2. la simplification administrative, qui fait son entrée dans le SBA wallon sous la forme d'un axe transversal ;

3. le fait que la mise en œuvre des actions prioritaires fera l'objet de consultations des parties prenantes, via une plateforme web d'échanges avec pour objectif d'associer les PME plus en amont du processus ;

4. le fait que chaque axe ou priorité sera coordonné et piloté par une ou plusieurs administration(s) ou un organisme d'intérêt public. Chaque axe fera l'objet d'un suivi spécifique de l'Envoyé PME et de sa Cellule.

Ces travaux déboucheront sur une feuille de route détaillée, composée de fiches-projets dotées d'indicateurs de résultats.

A ce stade et avant même la présentation de la mise en œuvre du SBA 2015-2019 devant le prochain parlement des PME, le Gouvernement wallon a, de manière pro-active, proposé la mise en œuvre de 4 mesures concrètes : une mesure visant à encourager l'intérêt pour l'entrepreneuriat et le talent entrepreneurial chez les jeunes, le lancement d'un programme pluri-annuel 2015-2020 en soutien à l'entrepreneuriat féminin, l'amélioration du dispositif CEEd-W et la création d'une banque de données orientée «entreprises» et issue de sources authentiques.

Le plan d'action a été présenté au CESW le 15 juin 2015 par deux représentants du Cabinet du Ministre Jean-Claude Marcourt.

### Avis

En octobre 2014, le CESW a rendu un avis détaillée et unanime sur le rapport de l'Envoyé PME wallon.

Aujourd'hui, le CESW est particulièrement heureux de constater que la note du Gouvernement wallon relative au SBA wallon 2015-2019 apporte une réponse claire, concrète et structurée aux différentes remarques et interrogations contenues dans cet avis (rôle précis des acteurs du plan, articulation avec le Plan Marshall 4.0, poursuite des rencontres avec le Parlement des PME, coordination fédéral/régional).

Par ailleurs, le CESW a toujours mis en évidence le fait que la simplification administrative demeure la principale priorité revendiquée par les entrepreneurs participant au Parlement des PME. Il est dès lors particulièrement satisfait que la version 2015-2019 du SBA fasse de la simplification administrative un axe transversal, fil conducteur des 4 axes prioritaires ayant entre autres pour objectif de réduire les charges administratives et de favoriser l'accès aux aides et services pour les PME wallonnes.

En outre, le CESW rappelle sa demande de consacrer des moyens humains et financiers suffisants au processus SBA.

Enfin, il formule une suggestion concernant la mesure visant à encourager l'intérêt pour l'entrepreneuriat et le talent entrepreneurial chez les jeunes.

En conclusion, le CESW considère que la note cadre qui lui est soumise constitue une base solide pour une réflexion toujours en cours qui devra être enrichie, notamment pour les volets relatifs à l'internationalisation et à l'innovation. Le Conseil demande à être consulté tant sur les compléments qui seront apportés à la présente note cadre qu'aux futures notes de mise en œuvre d'actions spécifiques. Il demande également à être informé sur le projet de calendrier de mise en œuvre des priorités.

Avis A.1227 adopté le 06/07/2015



## «Crises 2.0 : relativiser et aller au-delà du bruit»

# Nicolas Vanderbiest

Il est souvent dit que les réseaux sociaux ont transformé les consommateurs en consom'acteur et que cette nouvelle foule du 21<sup>ème</sup> siècle est désormais un danger pour les organisations si on n'y prête pas attention et si on ne met pas cette présence entre des mains expertes. Pour autant, peut-on vraiment dire que les nouvelles crises, dites 2.0, sont de véritables dangers pour les organisations et les institutions? N'y a-t-il pas des mécanismes et des opportunités à trouver dans les crises 2.0 ? Au-delà des sentiments d'experts ou des croyances populaires, que représentent les opportunités et les dangers dans la mise en place d'une stratégie d'e-réputation ? Autant de questions qui ont été abordées par Nicolas Vanderbiest (UCL) lors de la conférence qu'il a donnée au CESW, en juin dernier, et sur lesquelles nous revenons dans cette interview.

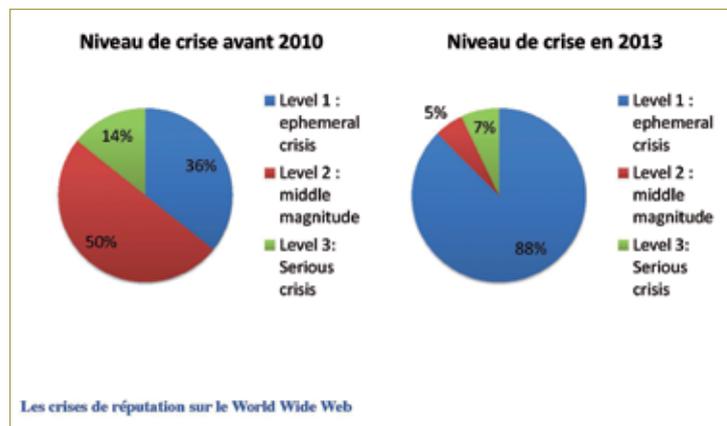
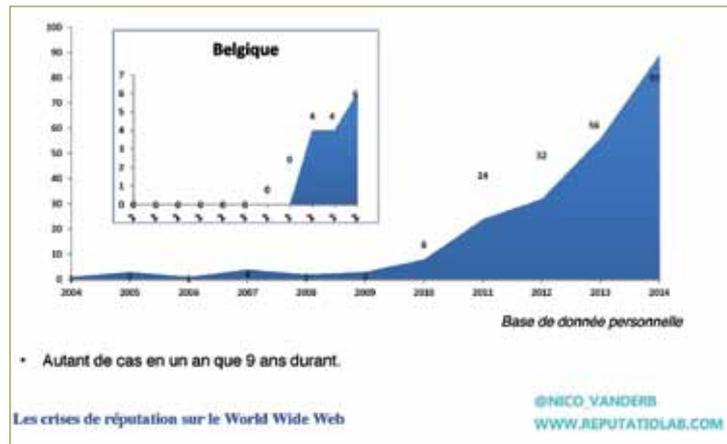
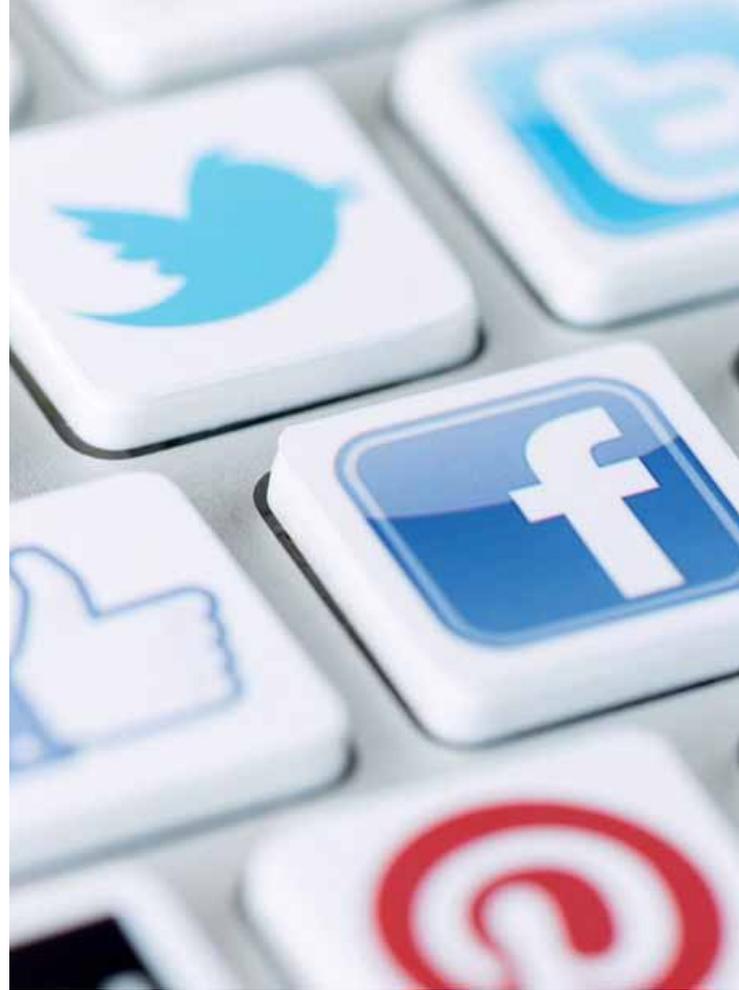


**Wallonie :** Vous analysez les crises de réputation des organisations sur internet. Pourriez-vous nous expliquer quels sont les principaux changements intervenus?

**Nicolas Vanderbiest :** En l'espace de quelques années, le contexte et les types de crises ont fortement évolué. Plusieurs éléments expliquent ces changements. Tout d'abord, il faut savoir que nous laissons tous des traces sur internet et que Google nous les montre. Auparavant, pour découvrir les secrets de quelqu'un, il fallait fouiller ses poubelles, fréquenter les mêmes restaurants, le faire boire... Aujourd'hui, un simple clic suffit à en savoir plus que de nécessaire sur une personne ou une entreprise. Les exemples pour illustrer mon propos sont nombreux. Prenons les attentats de Charlie Hebdo. Dès l'instant où les noms des auteurs ont été connus, il était très facile de retrouver leur parcours, leurs photos, leur histoire... toutes ces informations ont d'ailleurs circulé très rapidement sur les réseaux sociaux. Si vous souhaitez des documents confidentiels d'une institution, il suffit de mettre «confidentiel» dans le cadre du moteur de recherche et d'attendre les résultats ! Vous pouvez aussi retrouver facilement des photos ou des vidéos, qui peuvent parfois se révéler embarrassantes pour une entreprise. Souvenez-vous de cet employé d'une chaîne de fast-food qui avait photographié le pain d'un hamburger sur lequel il avait dessiné une croix gammée. Les employés d'une entreprise ou d'une organisation sont devenus des facteurs de déclenchement de crise. Un troisième élément de changement de contexte est ce que nous appelons dans notre jargon des «égéries éphémères». Celles-ci sont créées de toutes pièces par les internautes sur base d'une image ou d'une vidéo : Pippa Middleton, le garde du corps («trop mignon») de François Hollande, la supportrice des Belges lors de la coupe du monde de football, sont autant d'égéries éphémères. Enfin, la multiplication des publics constitue également un changement important. Le public est totalement exposé : on croit s'adresser à un public spécifique mais celui-ci s'est élargi à l'infini. De plus, les publics sont devenus des médias à part entière : il suffit de 2 tweets sur un événement pour que cela se retrouve dans la presse.

**Wallonie :** Les réseaux sociaux semblent avoir fait augmenter le nombre de crises... Est-ce le cas ? Quelle est l'origine des crises sur internet?

**Nicolas Vanderbiest :** Il est clair que la « crise 2.0 », telle que nous la surnomons, n'est plus la même que celle d'il y a 5 ans. Avant 2010, il y avait de grosses crises internes, dont l'origine était connue. En 2010-2011, nous avons assisté à des crises diffuses et externes, commentées notamment sur Facebook et Twitter. De 2012 à 2014, il s'agit davantage de crises faibles et communicationnelles. Mais il est vrai que si l'on regarde le nombre de crises sur internet par an, on constate une nette augmentation (voir le graphique ci-contre). Aujourd'hui, sur le web, on peut dire que ce qui compte n'est pas ce qui est vrai, mais ce qui est vraisemblable.



La question qui se pose évidemment est de savoir ce qui pousse les internautes à réagir sur un événement, une image, une publicité, une vidéo... Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène : la critique rationnelle («cela ne fait pas») ou l'indignation émotionnelle (par rapport à des valeurs).



Il faut cependant relativiser les choses : si le nombre de crises sur internet a augmenté, la grande majorité de celles-ci sont éphémères. Le graphique à la page précédente montre les différents niveaux de crise en 2010 et en 2013. Les crises éphémères (69%) constituent le niveau 1: la marque a fait une erreur et rétablit sa réputation en s'excusant ; l'affaire est tombée totalement dans l'oubli, elle n'a pas changé l'entreprise dans sa stratégie ou elle a eu un faible écho. Le niveau 2 (29%) comprend les crises de moyenne ampleur : la crise a eu un impact de visibilité conséquente, a marqué l'entreprise jusqu'à peut-être changer son organisation, a été laissé sans réponse par la marque, a duré un temps qui va au-delà de l'éphémère ou a marqué à un point que l'on se souvienne encore de la crise. Enfin, le niveau 3 est celui des crises graves, qui ont été longues ou ont eu un impact global sur le fonctionnement même de la marque.

#### **Wallonie : Comment une organisation doit-elle réagir face à une crise ?**

**Nicolas Vanderbiest** : Comme je viens de le dire, les crises sont de plus en plus éphémères. D'où l'importance de relativiser ! Il faut aller au-delà du «bruit», tout en réagissant le plus rapidement possible et surtout, en ne supprimant pas l'élément déclencheur de la crise (un tweet, une photo, une vidéo). Il est essentiel d'éviter ainsi ce que l'on appelle «l'effet Barbara Streisand» : la chanteuse américaine a voulu interdire la publication d'un ouvrage de photographies de falaises, sous prétexte que l'on voyait sa maison sur l'une des photos. Résultat : tout le monde a su où était située sa maison (ce qui n'était pas le cas jusqu'alors) et la photo a fait le tour des réseaux sociaux. Il faut aussi relativiser les commentaires négatifs (on ne peut pas plaire à tout le monde) et plutôt engager un dialogue constructif avec les détracteurs.

## CV express

- > **Nicolas Vanderbiest est assistant dans le département de relations publiques de l'Université Catholique de Louvain où il mène une thèse sur les crises de réputation des organisations sur internet dans le Laboratoire d'Analyse des Systèmes de Communication des Organisations. Consultant dans le domaine de la réputation, de la communication sensible et des réseaux sociaux, il est également auteur du blog Reputatio Lab et chroniqueur pour L'Obs Le Plus et Mycommunitymanager.fr.**
- > **Enfin, il intervient en tant que conférencier ou formateur sur le thème de l'e-réputation, des médias sociaux, des crises de réputation sur le World Wide Web, et la formation de l'opinion ou de l'influence.**
- > **Suivez Nicolas Vanderbiest sur Twitter : @Nico\_VanderB**

Mais ces conseils ne sont valables – et ne fonctionneront – que si l'organisation ou l'entreprise est présente sur la toile avant la crise, avec une identité bien définie et un message clair. Les organisations doivent avoir une véritable stratégie e-reputation... Les entreprises et les institutions qui ont survécu à des crises sont celles qui ont réussi ce pari.

#### **Wallonie : Vous voyez «5 sens» aux crises 2.0. Pourriez-vous nous en dire plus ?**

**Nicolas Vanderbiest** : J'ai effectivement défini 5 grands principes à suivre par les organisations et les entreprises face aux crises du 2.0.

- 1.** L'importance d'identifier les actifs en jeu : « crisounette » ne veut pas dire crise.
- 2.** L'importance d'aller au-delà du bruit en identifiant les forces en présences.
- 3.** L'importance de tirer les vrais enseignements.
- 4.** L'importance du détail.
- 5.** L'importance pour une organisation d'être ouverte sur le monde qui l'entoure.

En réalité, les réseaux sociaux n'ont fait qu'amplifier les phénomènes étudiés depuis longtemps par les sociologues des organisations. Dans le cadre de l'élaboration de ma thèse, je relis des auteurs tels que Castells, Morin, Moscovici ou Libaert et je me dis que ceux-ci avaient déjà tout prédit !

# Les Bassins Enseignement qualifiant- Formation-Emploi

---

Depuis plusieurs années, les interlocuteurs sociaux insistent sur l'importance d'assurer le rapprochement entre l'enseignement, la formation et l'emploi. L'objectif est double : favoriser l'insertion des jeunes sur le marché du travail et apporter des réponses plus efficaces aux besoins en compétences des entreprises. Avec, en ligne de mire, le développement socio-économique de la Wallonie. En juin dernier, un pas important a été franchi avec l'installation officielle de l'Assemblée des Instances Bassins Enseignement qualifiant-Formation-Emploi (EFE), en présence de plusieurs Ministres des Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette première réunion s'est tenue au CESW.

Le dossier de ce numéro 127 de la revue Wallonie est consacré à cette thématique. En commençant par rappeler ce que sont les Bassins EFE : leurs origines, les objectifs, la mise en œuvre, les enjeux, les acteurs concernés, les structures, ... sont présentés dans l'article central du dossier.

Un second article, produit par l'IWEPS, permet de comprendre le soutien méthodologique apporté aux Instances Bassins EFE dans le processus de production de leurs rapports (page 43).



Plusieurs interviews viennent compléter ce dossier. Ainsi, la Ministre de l'Éducation, Mme Joëlle Milquet, nous explique comment et pourquoi les Bassins EFE constituent un maillon essentiel dans le paysage de l'enseignement et de la formation (voir en page 39).

Dans son interview (page 41), la Ministre de l'Emploi du Gouvernement wallon, Mme Eliane Tillieux, précise en quoi le dispositif mis en place permettra de mieux répondre aux défis de l'emploi et de la formation en Wallonie.

Le Président de l'Assemblée des Instances Bassins EFE, M. Bruno Antoine, présente les priorités de travail définies par l'Assemblée et le rôle de celle-ci dans la coordination des travaux (page 32).

Pour M. Eric Bossart, Président de l'Instance Bassin du Hainaut Sud, les Bassins EFE constituent une réelle opportunité. Dans l'entretien qu'il nous a accordé (lire en page 34), il détaille les projets développés sur le territoire couvert par l'Instance du Hainaut Sud.

Enfin, nous avons rencontré l'un des dix coordinateurs des Instances Bassins EFE, Fabrice De Bruyn qui nous parle de son expérience concrète de travail dans la nouvelle Instance Bassin, des chantiers en cours, du calendrier, des difficultés mais aussi des premiers résultats positifs engrangés (voir en page 36).

## Les prémisses

L'accord de coopération du 21 mars 2014 relatif à la mise en œuvre des Bassins Enseignement qualifiant – Formation – Emploi s'inscrit dans le cadre plus large du développement de politiques et de mise en place d'outils visant le rapprochement des champs de l'enseignement, de la formation et de l'emploi avec pour double objectif central de favoriser l'insertion des jeunes sur le marché du travail et d'apporter des réponses plus efficaces aux besoins en compétences des entreprises.

Cet accord de coopération est le résultat d'un processus de construction progressive étalé sur près de dix années.

La Déclaration de Politique communautaire 2004-2009 a permis la mise en place en tant que projet-pilote de l'Instance de concertation de l'espace scolaire de Charleroi. L'objectif était de produire, par une logique de concertation entre établissements et réseaux d'enseignement et avec les acteurs socio-économiques, une dynamique de redéploiement progressif de l'offre d'enseignement qualifiant en cohérence avec les réalités et besoins socio-économiques de cette zone.

Le Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation (CSEF) de Charleroi a joué le rôle d'animateur et d'appui dans la mise en place de cette dynamique. L'analyse poussée de l'offre et de la fréquentation scolaire, croisée avec les offres d'emplois et les secteurs spécifiques de la région, a notamment mis en évidence l'existence de filières «surpeuplées» peu porteuses d'emplois alors que les filières menant aux métiers dits «en pénurie» existaient en suffisance mais n'attiraient que peu de jeunes. Parmi les facteurs explicatifs, des problèmes d'orientation des élèves et de représentations négatives de l'enseignement technique et des métiers technologiques ont été mis en exergue. Sur cette base, l'Instance de Charleroi a développé différents projets visant la découverte des métiers en s'appuyant sur des collaborations entre établissements et entre réseaux. Au-delà de ses résultats propres, l'expérience pilote a surtout démontré la plus-value apportée par la concertation entre acteurs de l'enseignement et avec les acteurs socio-économiques.

Très rapidement, le Gouvernement de la Communauté française a souhaité étendre cette expérience pilote à l'ensemble du territoire par le décret du 30 avril 2009 relatif à «la création d'Instances de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant (IPIEQ) et à l'octroi d'incitants visant un redéploiement plus efficace de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial».

Ces instances qui rassemblent les représentants des Conseils de zone et des Comités de concertation des différents réseaux ainsi que des interlocuteurs sociaux désignés par les CSEF ont pour mission principale de développer des actions visant à optimiser l'offre d'enseignement en phase avec les tendances du développement socio-économique sous-régional, notamment par l'octroi





d'incitants pour le maintien d'options peu fréquentées, la concentration d'options peu porteuses ou la création de nouvelles options.

Quelques mois plus tard, dans leur Déclaration de Politique régionale et communautaire, les Gouvernements wallons et de la Communauté française annonçaient leur volonté d'amplifier cette dynamique en l'élargissant à d'autres matières et opérateurs par la création des Bassins EFE et Pôles de synergies. Les objectifs annoncés étaient d'établir des partenariats locaux entre les établissements scolaires, les opérateurs de formation, les fonds sectoriels des entreprises et les partenaires sociaux interprofessionnels en vue d'améliorer la qualité des formations dispensées, d'harmoniser l'offre de formation et de permettre une utilisation optimale des ressources.

## Le découpage géographique

En 2010, sur base des Déclarations de Politique régionale et communautaire, le Gouvernement conjoint créait deux groupes de travail chargés de formuler des propositions sur la mise en œuvre des Bassins EFE (devenus ultérieurement Bassins Enseignement qualifiant – Formation – Emploi) et Pôles de formation (devenus ultérieurement Pôles de synergie).

Le premier de ces groupes composé de représentants des administrations wallonnes et communautaires (FOREM, AGERS, DGEO, ...) était chargé de formuler des propositions sur les contours géographiques des Bassins. Partant du constat des découpages différents pour les zones d'enseignement fondamental et secondaire, les directions régionales du FOREM, les CSEF, les IPIEQ, l'enseignement de promotion sociale, l'enseignement supérieur, ... l'objectif général était de faire correspondre le plus possible les limites des zones où les acteurs de l'enseignement, de la formation et de l'emploi se rencontrent et développent des actions communes. Dans les réflexions menées par les experts, il a été tenu compte notamment de la volonté de créer des territoires relativement homogènes (en termes de nombre de travailleurs, étudiants, demandeurs d'emploi, ...), correspondant à un niveau intermédiaire d'organisation (en équilibre entre saupoudrage et centralisation trop poussée), des débats en cours sur la réorganisation territoriale du FOREM, de la nécessité de maintenir inchangées les limites des zones d'enseignement (vu les multiples conséquences d'éventuelles modifications).

Dans son premier rapport, le groupe de travail proposait la définition de 8 Bassins en Région wallonne, notamment en regroupant les CSEF de Tournai et Mouscron, de Mons – La Louvière et de Huy-Waremme et Liège ainsi que les zones d'enseignement de Huy-Waremme et Liège. Le groupe de travail a aussi examiné l'opportunité, finalement non retenue, de créer un Bassin unique Bruxelles-Brabant wallon. Le positionnement d'une série de communes faisant partie d'un CSEF et d'une zone d'enseignement différents était également mis en débat.

Ces propositions de découpage géographique ont fait l'objet de multiples débats et consultations pendant près de deux années, pendant lesquelles les acteurs concernés ont pu faire valoir leurs desiderata et spécificités. Les Gouvernements ont tenu compte de demandes exprimées et adapté sensiblement les propositions initiales.

A titre d'exemple, la proposition de regroupement des zones d'enseignement et des CSEF de Liège et Huy-Waremme n'a pas été retenue, deux bassins distincts ont été créés; si les CSEF de Mouscron et Tournai d'une part, Mons et La Louvière d'autre part, ont effectivement été fusionnés, l'accord de coopération prévoit notamment par dérogation que le Bassin de Hainaut Centre est



composé en son sein de deux Bassins emploi-formation distincts disposant chacun d'une Chambre subrégionale de l'emploi et de la formation propre. L'accord prévoit également la création d'une zone interbassin de l'Entre-Sambre et Meuse rassemblant des représentants des Instances Bassin de Hainaut-Sud et de Namur en vue de favoriser les collaborations harmonieuses pour les communes situées à la limite des deux bassins.

Au final, l'accord de coopération du 21 mars 2014 crée 10 Bassins Enseignement qualifiant – Formation – Emploi (EFE) définis comme «une zone délimitée géographiquement sur le territoire de la région de langue française ou correspondant à celui de la région bilingue de Bruxelles-Capitale en vue de favoriser la mise en cohérence des offres ainsi que le développement des politiques croisées en matière de formation professionnelle, d'enseignement qualifiant, d'emploi et d'insertion et d'assurer les synergies entre les interlocuteurs sociaux et les acteurs locaux de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'insertion» :

- le Bassin EFE de Bruxelles;
- le Bassin EFE du Brabant wallon;

- le Bassin EFE de Wallonie Picarde;
- le Bassin EFE de Hainaut Centre;
- le Bassin EFE de Hainaut Sud;
- le Bassin EFE de Namur;
- le Bassin EFE de Luxembourg;
- le Bassin EFE de Liège;
- le Bassin EFE de Huy-Waremme;
- le Bassin EFE de Verviers.

L'accord énumère précisément la liste des communes faisant partie de chaque commune. Il prévoit également que les zones d'enseignement secondaire et de promotion sociale adoptent le même découpage géographique et que les territoires des Directions régionales du FOREM adoptent un découpage cohérent avec la délimitation des Bassins.



## Structures et missions

### Les Instances Bassins

Au sein de chacune de ces zones géographiques, il est créé une instance de pilotage dénommée «Instance Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi» (EFE). On soulignera que l'accord de coopération ne crée pas véritablement de nouvelles structures : les ex-Comités subrégionaux de l'Emploi et de la Formation (CSEF) pour la Région wallonne et la Commission consultative de l'Emploi et de la Formation (CCFEE) pour la Région de Bruxelles-Capitale sont transformées en Instances Bassins et voient l'ensemble de leurs moyens humains et financiers affectés à la réalisation des missions prévues par l'accord.

Chaque Instance associe de façon équilibrée des représentants des interlocuteurs sociaux, de l'enseignement et des opérateurs de formation, d'emploi et d'insertion : 8 représentants des interlocuteurs sociaux (4 patronaux et 4 syndicaux), 8 représentants de l'enseignement (4 représentants de l'enseignement technique et professionnel, deux représentants de l'enseignement de promotion sociale, deux représentants de l'Administration générale de l'enseignement), 8 représentants des opérateurs de formation, d'emploi et d'insertion (4 représentants du FOREM, 2 représentants de l'IFAPME. Sont également associés aux travaux des Instances, avec voix consultative, des représentants de l'IWEPS qui assurent l'encadrement scientifique et méthodologique du dispositif, de l'enseignement spécialisé, de l'AWIPH, des MIRE et du secteur de l'alphabétisation.

Chaque Instance est présidée par un Président proposé aux Gouvernements par les interlocuteurs sociaux.

Les Instances ont pour missions générales :

- d'assurer le rôle d'interface et la concertation entre les interlocuteurs sociaux, les opérateurs d'enseignement qualifiant et les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion;
- d'apporter un appui au pilotage de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle en soutenant la cohérence de l'offre

avec les besoins socio-économiques du territoire et en soutenant le développement des politiques croisées en matière de formation, emploi, insertion et enseignement qualifiant, notamment à travers le développement de pôles de synergies.

### Les Chambres

En Région wallonne, chaque Instance Bassin est composée de deux Chambres.

D'une part, une Chambre subrégionale de l'emploi et de la formation correspondant en termes de composition aux Comités subrégionaux de l'emploi et de la formation préexistants, à savoir 8 représentants des organisations représentatives des employeurs, 8 représentants des organisations représentatives des travailleurs, un représentant du FOREM et un représentant de l'IFAPME.

Les Chambres «Emploi et Formation» ont pour mission principale d'émettre des avis, recommandations ou propositions concernant l'emploi et la formation en lieu et place des CSEF lorsque des dispositions décrétales ou réglementaires le prévoient. Dans le cours des travaux préparatoires, le CESW a également insisté pour que les Chambres puissent, avec l'aval des Instances, développer comme antérieurement, des projets et actions dans les champs de l'emploi et de la formation et moins directement en lien avec l'enseignement (accueil de l'enfance, mobilité, écoute des stagiaires en formation, discrimination à l'embauche, ...).

D'autre part, une Chambre «Enseignement» correspondant aux IPIEQ qui sont intégrées dans le dispositif avec maintien de la composition, des compétences et des modalités de fonctionnement telles que définies par le décret du 30 avril 2009. Composées de représentants des Conseils de zone issus des différents réseaux d'enseignement ainsi que de chaque Comité de concertation, de représentants des interlocuteurs sociaux désignés par la Chambre «Emploi et Formation», de représentants du FOREM et de la Direction générale de l'enseignement obligatoire ainsi que des représentants des syndicats d'enseignement, les IPIEQ constituent des lieux d'information et de délibération entre les réseaux d'enseignement, les syndicats

d'enseignement et les représentants des interlocuteurs sociaux. Elles ont pour missions principales l'élaboration de plans de redéploiement de l'offre de l'enseignement technique et professionnel, l'octroi d'incitants à des projets d'ouverture, de fermeture ou de maintien d'options, la réalisation d'actions de promotion de filières d'enseignement et la participation aux pôles de synergies développés par les Instances Bassins.

## L'Assemblée des Instances Bassins

L'accord de coopération prévoit également la création d'une Assemblée des Instances Bassins EFE chargée de coordonner le fonctionnement des 10 Instances Bassins. A ce titre, elle doit assurer l'échange de bonnes pratiques ainsi que la recherche de cohérence et de transversalité dans la mise en œuvre des missions des Instances. Elle peut également inviter différentes Instances à travailler conjointement dans une zone interbassin de concertation et de coordination. L'Assemblée a enfin la possibilité d'interpeler les Gouvernements et Collège sur toute question relative au fonctionnement et aux missions des Instances.

L'Assemblée est organisée conjointement par le CESW et le CESRBC. Elle est composée de 4 représentants des interlocuteurs sociaux (2 Wallons et 2 Bruxellois) qui assurent la présidence, des 10 Présidents des Instances et d'un représentant des Ministres en charge de l'enseignement secondaire, de l'enseignement de promotion sociale, de la formation professionnelle et de l'emploi (1).

## Les outils

### Rapports analytiques et prospectifs

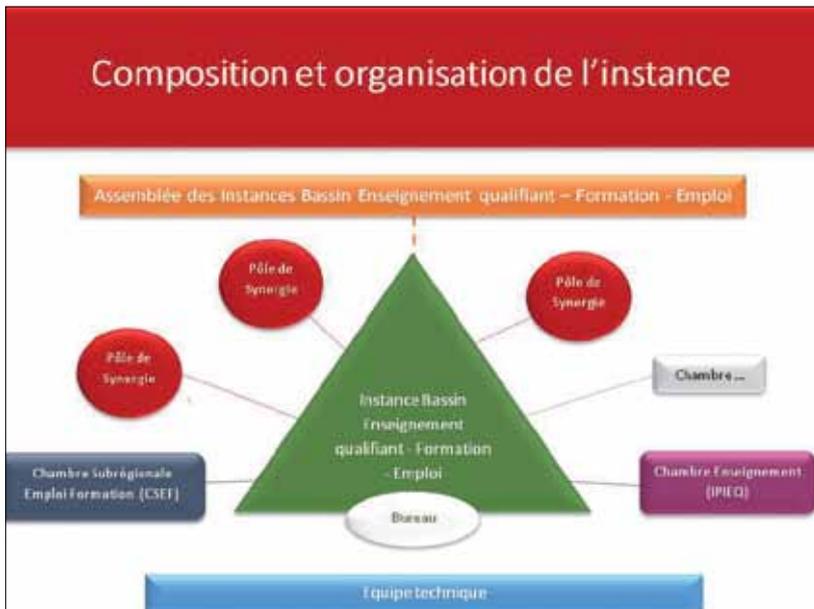
Dans une perspective de pilotage et d'optimisation de l'offre de formation professionnelle et d'enseignement qualifiant sur le Bassin EFE, chaque Instance doit pouvoir s'appuyer sur un cadastre et une cartographie précise de l'offre de formation professionnelle et d'enseignement qualifiant dispensée sur son territoire. L'objectif est de mettre à disposition des membres de l'Instance un socle commun d'informations qui présente pour le Bassin EFE, la situation démographique, les tendances de l'emploi, les chiffres des embauches, les métiers en tension et émergents, l'offre de formation professionnelle et d'enseignement qualifiant, la fréquentation des différentes filières de formation et d'enseignement qualifiant, ...

Afin de garantir la qualité et la cohérence générale du travail réalisé par les différentes Instances et permettre ainsi des analyses transversales aux différents Bassins, tout le processus de recueil, croisement et analyse des données puis de formulation de priorités (voir l'article en page 43) est basé sur une méthodologie commune et fait l'objet d'un support et encadrement scientifique et méthodologique par l'IWEPS et l'IBSA.

Ce socle commun d'informations doit permettre l'élaboration d'un diagnostic partagé par les acteurs locaux représentant les interlocuteurs sociaux et les opérateurs d'enseignement qualifiant, de formation professionnelle et d'insertion. Pour mettre ce socle commun d'informations à disposition des différents acteurs, chaque Instance réalise annuellement avec l'appui de l'IWEPS et l'IBSA, un rapport analytique et prospectif diffusé très largement : Gouvernements et Collège, CESW et CESRBC, Commission de pilotage du système éducatif, Administration générale de l'enseignement, ARES et pôles académiques, FOREM et Bruxelles-Formation, IFAPME et SFPME, Interfédération EFT/OISP et FEBISP, SFMO et CVDC, ...

### Liste de thématiques communes prioritaires

Sur base de ce socle commun d'informations et de ce diagnostic croisé et partagé, et en tenant compte des avis et recommandations du CESW et CESRBC ainsi que des orientations socio-économiques des Gouvernements, chaque Instance a pour mission d'établir et actualiser régulièrement une liste de thématiques commune aux filières professionnelles et métiers pour les opérateurs d'enseignement qualifiant, de formation professionnelle et d'insertion sur le Bassin EFE concerné. Cette liste de thématiques communes, définies comme «un ensemble d'orientations visant à favoriser le développement de l'offre d'enseignement et de formation autour d'un ou plusieurs métiers ou filières professionnelles identifiées sur un Bassin en raison de critères liés aux besoins d'emploi et à l'offre d'enseignement et de formation existante», a pour objet de favoriser l'adaptation de l'offre d'enseignement qualifiant et de formation aux besoins socio-économique du Bassin.





La définition de ces thématiques prioritaires doit tenir compte notamment des listes de métiers identifiés en tension ou émergents sur le Bassin, de l'offre de formation et d'enseignement existante, des spécificités des PME et de l'emploi indépendant, de l'évolution démographique, ...

Pour chaque métier ou filière professionnelle identifiée, l'Instance doit formuler des orientations non seulement en termes d'offre de formation et d'enseignement mais aussi en termes d'infrastructures, d'équipements, de places de stage, de localisation géographique.

Ces listes de thématiques communes prioritaires sont également diffusées très largement aux acteurs impliqués dans les champs de l'enseignement, de la formation et de l'insertion (Gouvernement, administrations, opérateurs, SFMQ, ...).

### **Orientation de l'offre**

Ce travail conséquent et rigoureux de collecte, analyse et croisement de données, d'élaboration de diagnostics partagés entre les acteurs locaux de l'enseignement, de la formation et du monde socio-économique, de formulation d'orientations prioritaires pour le Bassin, apporte un appui programmatique devant permettre aux opérateurs visés par l'accord d'adapter leur offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle aux besoins socio-économiques du Bassin.

Concrètement, l'objectif est de favoriser au niveau du Bassin les nouvelles offres de formation ou d'enseignement qualifiant s'inscrivant dans les thématiques communes prioritaires définies. Sont visées toutes les nouvelles options et formations de l'Enseignement secondaire qualifiant, les nouvelles formations du FOREM, de Bruxelles-Formation, de l'IFAPME et du SFPME, les nouvelles sections de l'Enseignement de promotion sociale. Les opérateurs doivent analyser tout projet d'ouverture d'une nouvelle offre en fonction de la liste des thématiques communes prioritaires et informer systématiquement l'Instance Bassin de leurs projets.

Les conséquences de la non-inscription d'un projet d'ouverture dans la liste des thématiques communes varient sensiblement selon les opérateurs.

Pour ce qui concerne l'enseignement qualifiant, à défaut de s'inscrire dans la liste ou de viser la création d'une septième année pour compléter une filière au sein de l'établissement, la création de l'option sera soumise à des conditions de création plus contraignantes en termes de normes à respecter, ceci afin de favoriser l'ouverture d'options qui s'inscrivent dans la rencontre des besoins socio-économiques identifiés sur le Bassin.

Pour les opérateurs de formation (FOREM, Bruxelles-Formation, IFAPME/SFPME) et l'Enseignement de promotion sociale, l'ouverture d'une filière de formation ou section ne s'inscrivant pas dans la liste des thématiques prioritaires devra être justifiée par l'opérateur auprès de l'Instance en exposant les motivations en termes de réponse aux besoins identifiés sur le Bassin.

Le dispositif est donc davantage contraignant pour l'Enseignement qualifiant que pour la formation professionnelle. Ceci s'explique par le fait que chez les opérateurs publics de formation, les Comités de gestion composés notamment des interlocuteurs sociaux, assurent déjà la prise en compte des besoins socio-économiques.

Par contre, dans le champ de l'enseignement, il n'existait précédemment aucune obligation de prise en compte de ces besoins lors de l'ouverture d'une nouvelle option.

On notera que la liste des thématiques communes prioritaires n'est pas figée. L'accord de coopération prévoit un double mécanisme d'échange : les opérateurs de formation et d'enseignement peuvent proposer des adaptations à la liste des thématiques, tandis que l'Instance informe les opérateurs de tout nouveau besoin identifié sur le Bassin.

### **Les pôles de synergie**

De façon plus concrète et opérationnelle, les Instances peuvent apporter leur soutien et participation à l'émergence de projets visant le développement au niveau local de politiques croisées en matière d'enseignement qualifiant, de formation professionnelle, d'emploi et d'insertion.

Ces pôles de synergie seront constitués autour d'un secteur d'activités, une filière professionnelle ou d'un métier identifié parmi les thématiques communes prioritaires du Bassin. La mission de ces pôles est de favoriser l'émergence de projets associant le plus largement possible les forces vives d'un secteur porteur du Bassin afin de permettre l'amélioration des dispositifs locaux d'enseignement qualifiant, de formation et d'insertion dans ce secteur. Ces projets, qui doivent avoir un caractère additionnel et innovant, bénéficieront du soutien matériel et humain de l'Instance. Ils pourront également être financés par les Gouvernements et Collèges.

(1) A lire en page 32 : l'interview de Bruno Antoine, le Président de l'Assemblée des Instances

# Interview



# Bruno Antoine

«Construisons  
ensemble»

**Début juin, Bruno Antoine a été désigné Président de l'Assemblée des Instances Bassins EFE Enseignement Qualifiant – Formation – Emploi (EFE) pour une période d'un an (1). Cette Assemblée est chargée de coordonner le fonctionnement des Instances Bassins EFE. Nous avons rencontré Bruno Antoine à l'issue de la séance d'installation de l'Assemblée. Quelles sont les priorités de travail des Instances Bassins EFE ? Quelle a été l'implication des interlocuteurs sociaux ? Quelles sont les difficultés rencontrées et comment les surmonter ? Autant de questions abordées dans cet entretien.**

**Wallonie : Les Instances Bassins EFE remplacent les Comités subrégionaux de l'emploi et de la formation. Que pensez-vous de ce changement ?**

**Bruno Antoine :** Les Instances Bassins EFE s'appuient sur l'ensemble du travail réalisé depuis des années au sein des Comités Subrégionaux de l'Emploi et, plus récemment, au sein des Instances de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant (IPIEQ), lieu de rapprochement entre les mondes de l'enseignement, de l'entreprise, des demandeurs d'emploi, de la formation. Un savoir-faire existe, des initiatives sont actuellement menées et étaient déjà coordonnées ou partagées entre régions. Les Instances Bassins EFE vont bien entendu s'appuyer sur cette expérience – et expertise – des acteurs et réseaux existants, en amplifiant la dynamique et en développant davantage les synergies.

**Wallonie : L'implication des interlocuteurs sociaux dans ce dossier a été importante...**

**Bruno Antoine :** Effectivement, les interlocuteurs sociaux ont mis leur énergie pour la réussite de ce projet et de ces outils que sont les Instances Bassins EFE. Ils ont aussi confirmé leur investissement dans chaque Bassin par une présence effective dans la conduite des instances.

Je tiens également à souligner le travail remarquable des coordinateurs de Bassins et de leurs collègues qui, dans des conditions difficiles, nous préparent les dossiers. Nous sommes toujours en phase d'apprentissage de notre travail en commun. La multiplicité des donneurs d'ordre et le manque de clarté sur «qui s'occupe de quoi, pour quelles échéances» n'ont pas été des facteurs favorisant des conditions optimales de travail. C'est la raison pour laquelle les Gouvernements ont décidé de mettre en place l'Assemblée des instances Bassins EFE, que j'ai l'honneur de présider. C'est cette Assemblée, sous la responsabilité du CESW et du CESRB, qui définit les lignes de conduite et qui rendra compte aux Gouvernements.

**Wallonie : A cet égard, avez-vous déjà défini ces lignes de conduites communes aux différentes Instances Bassins EFE?**

**Bruno Antoine :** Oui, nous avons identifié et proposé trois axes transversaux d'action en commun pour l'ensemble des Bassins EFE. Le premier axe concerne l'alternance et les stages en entreprise. Grâce au travail de diagnostic qui est réalisé par l'IVEPS et l'IBSA (2), nous pourrions identifier les besoins, l'offre effective et potentielle des entreprises, permettre la mise en correspondance et stimuler l'offre tout en limitant les concurrences stériles. Le législateur ne sortira pas nécessairement indemne de ce sujet. A titre d'exemple et uniquement pour information, je tiens à rappeler que sur le territoire wallon nous avons au moins 23 décrets enseignement et formation, qui organisent à ce jour des stages en entreprise !

Le deuxième axe de travail porte sur l'orientation et l'information sur les métiers ainsi que la promotion des filières techniques et scientifiques. Chaque région a développé un savoir-faire dans des actions de ce type. Les bonnes pratiques de chacun doivent pouvoir être valorisées.

Enfin, le troisième champ d'action transversal est celui de l'utilisation des équipements en matière de formation et d'enseignement. Sur base d'un inventaire des ressources disponibles, par bassin, il nous faudra organiser une utilisation plus efficiente des moyens disponibles.

**Wallonie : Quelles sont les difficultés rencontrées et comment y répondre ?**

**Bruno Antoine :** La question que vous me posez est de savoir si tout est prêt et idéal pour nos missions... Pour être tout à fait franc, la réponse est non ! En effet, nous avons à tester les processus et à trouver nos marques dans ce projet commun. Nous devons respecter la place et le rôle de chacun dans un souci, non de leadership, mais de complémentarités productrices de plus-values. Nous sommes – et serons – également confrontés à des difficultés organisationnelles, dans la gestion quotidienne, notamment en ce qui concerne les relations entre l'Assemblée, chacune des Instances Bassins EFE et le Service à gestion distincte du FOREM. Pour nous concentrer sur nos objectifs et pour avancer rapidement des propositions améliorant les questions d'enseignement, de formation et d'emploi, nous devons régler ensemble et très rapidement ces problèmes techniques. Cependant, comme je l'ai évoqué plus haut, nous pouvons compter sur le personnel affecté à la réalisation des travaux des Bassins EFE : ce personnel, plus qu'un moyen, est notre «force de frappe». Aujourd'hui, nous sommes au pied du mur. Nous allons donc continuer à construire ensemble...

(1) Voir également l'article en page 26.

(2) Voir également l'article en page 43.

# Interview

## Eric Bossart

« Une opportunité à saisir ! »



**Eric Bossart** préside l'Instance Bassin Enseignement qualifiant-Formation-Emploi (EFE) du Hainaut Sud. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, Eric Bossart explique en quoi les Instances Bassins EFE constituent une chance à saisir et quels sont les projets développés par l'Instance du Hainaut Sud.

**Wallonie** : Les Instances Bassins EFE remplacent les Comités subrégionaux de l'emploi et de la formation, s'appuyant sur des structures et réseaux existants. Quel regard portez-vous sur ce changement ?

**Eric Bossart** : Selon moi, la mise en place des Instances Bassins EFE constitue une réelle opportunité de changement. L'objectif est de développer des politiques de formation et de mise à l'emploi de manière coordonnée, tout en permettant à ces politiques d'être adaptées aux réalités de terrain de chacun des Bassins EFE. Les premières réunions de l'Instance Bassins du Hainaut Sud ont permis de réunir autour d'une même table les interlocuteurs sociaux (entreprises et syndicats) et les acteurs de l'enseignement qualifiant, de la formation, de l'emploi, de l'insertion. Certains d'entre eux, pourtant proches géographiquement et organisant des formations similaires, ne s'étaient jamais rencontrés ! Par le biais de ces réunions, nous sommes au cœur même de la première mission confiée aux Instances Bassins, à savoir organiser le dialogue et la concertation permanente entre les différents partenaires de l'enseignement, de la formation et de l'emploi. Nous voulons créer des synergies et susciter des offres de formation adaptées, de manière à répondre, d'une part, aux besoins des entreprises et, d'autre part, à permettre aux personnes de développer leurs compétences en vue de (re)trouver un emploi. L'objectif ultime est en réalité de contribuer à améliorer la situation socio-économique de notre territoire, de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Wallonie** : Quels sont les principaux chantiers en cours ?

**Eric Bossart** : Trois chantiers – ou thématiques transversales – sont au programme de travail de l'ensemble des Instances Bassins EFE : la valorisation de la formation en alternance, l'amélioration de l'utilisation des équipements en matière de formation et d'enseignement (je pense plus particulièrement aux Centres de technologie avancée qui sont de véritables bijoux technologiques et qui sont

peu utilisés) et enfin, l'orientation en lien avec la valorisation des filières techniques et scientifiques. Chacune des Instances Bassins EFE va développer des actions qui lui sont propres, tout en tenant compte des analyses et politiques globales de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant ces trois thématiques. Au niveau de l'Instance Bassin du Hainaut Sud, l'option est notamment de mettre en place des actions simples, rapides aux résultats visibles (des «quick wins»), tout en articulant notre plan d'actions avec le Plan Marshall 4.0 (et plus particulièrement le chapitre «Faire du capital humain un atout»).

### **Wallonie : Quel est le plan de travail de l'Instance Bassins EFE du Hainaut Sud ?**

**Eric Bossart :** Notre Instance a débuté ses travaux en avril dernier. La première étape a consisté en la définition d'une vision commune et de la stratégie qui viendra appuyer les plans d'actions. Trois éléments sous-tendent la vision, dans laquelle l'humain est au centre des préoccupations : 1. Oser le changement. 2. Tendre vers un projet de territoire favorisant l'émancipation de la vie socio-économique. 3. Mettre en œuvre des expériences exemplatives. Au niveau de la stratégie, quatre mots résumant nos projets : 1. Observer (via la mise en place d'un observatoire de la formation ou encore l'inventaire des demandes de stages et d'alternance,...). 2. Optimiser l'existant (en fluidifiant les parcours des usagers, ou en valorisant les acquis et les expériences). 3. Développer (mobilité des professionnels, délocalisation pertinente des formations, sensibilisation à l'entrepreneuriat, ...). 4. Communiquer (success stories, accessibilité des informations, ...). Sur base de cette vision commune et de la stratégie définie, nous allons à présent définir nos plans d'actions.

### **Wallonie : Même si les plans d'actions restent à écrire, des projets très concrets sont déjà en route. Pourriez-vous nous en dire plus?**

**Eric Bossart :** Tout à fait ! Tout à l'heure, j'ai cité les trois thématiques transversales que sont l'alternance, l'orientation et les équipements. Pour chacune de ces thématiques, des projets sont en cours, certains spécifiques à l'Instance Bassins du Hainaut Sud, d'autres réalisés en collaboration avec les autres Instances Bassins du Hainaut (Hainaut Centre et Wallonie-Picarde). Ainsi, en ce qui concerne la formation en alternance, nous allons contribuer à l'organisation d'un événement grand public organisé par le Bassin de Wallonie Picarde, en avril 2016, afin de valoriser cette filière de formation qui demeure méconnue et surtout peu reconnue. En Wallonie, seuls 4% des jeunes choisissent l'alternance, contre 60% en Suisse ou 45% en Allemagne. Notre volonté est de montrer qu'il s'agit d'une filière d'excellence, et non de relégation. Le master (en maintenance électromécanique) en alternance développé avec la Haute Ecole Condordet ou l'événement d'avril 2016 « les Victoires

de l'alternance » sont autant de pistes pour valoriser cette filière. Autres exemples d'actions concrètes en cours de développement par notre Instance : le soutien d'un projet de formation de demandeurs d'emploi en mécanique automobile à Farciennes (l'une communes des plus pauvres de Wallonie), ou encore une décentralisation de formations ciblées dans la Botte du Hainaut, accompagnées d'une sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Enfin, un autre projet est d'organiser des collaborations et des synergies avec la Cité des Métiers de Charleroi ; celle-ci représente une véritable opportunité pour le Bassin Hainaut Sud, et il est essentiel d'articuler nos organisations respectives pour ensemble contribuer à mieux orienter, mieux former, mieux conduire à l'emploi, notamment par rapport aux métiers en pénurie.

Sur toutes ces actions, nous devons communiquer de manière à faire connaître les bonnes pratiques et amplifier la dynamique collaborative mise en place.

### **Wallonie : Après quelques mois passés à la tête de l'Instance du Hainaut Sud, quel regard portez-vous sur cette expérience ?**

**Eric Bossart :** De par mon activité professionnelle (1), je suis concerné directement (et depuis longtemps) par la problématique de la formation et du recrutement. Présider l'Instance Bassins EFE me permet d'exercer un rôle fédérateur, en faisant se rencontrer les différents acteurs et en leur permettant d'apprendre à se connaître, et dès lors à s'apprécier. C'est à la fois enthousiasmant et très concret. Selon moi, les Instances Bassins EFE constituent une chance unique de pouvoir agir sur le terrain, de mettre en place des offres de formation adaptées aux besoins des entreprises tout en permettant l'accès à l'emploi, en dépassant les clivages qui ont pu exister par le passé.

(1) Eric Bossart est responsable RH au sein de la société ORES

# Interview



## Fabrice De Bruyn

**«Le décroisement  
est l'une des plus-values  
de la mise en place  
des Bassins EFE »**

Fabrice De Bruyn est le coordinateur du Bassin EFE du Hainaut-Centre. Il connaît bien les acteurs de l'enseignement, de la formation et des entreprises, après avoir oeuvré pendant plusieurs années au sein du Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation de Mons. Il nous parle de son expérience concrète de travail dans la nouvelle Instance Bassins EFE, des chantiers en cours, du calendrier, des difficultés mais aussi des premiers résultats positifs engrangés. Voici son interview.



**Wallonie :** Les instances Bassins EFE ont remplacé les Comités subrégionaux de l'emploi et de la formation, s'appuyant ainsi sur des structures et réseaux existants. Pourriez-vous nous expliquer les points positifs de cette transformation de structures ?

**Fabrice De Bruyn :** Effectivement, comme vous le soulignez dans votre question, les Bassins Enseignement qualifiant-Formation-Emploi (EFE) s'appuient sur des outils existants, les CSEF et IPIEQ. Il s'agit incontestablement d'un premier élément positif à mettre en évidence, là où, par le passé, la création de nouvelles structures était généralement la solution privilégiée. A mon sens, ceci a notamment permis d'assurer un démarrage rapide des nouvelles Instances Bassins EFE, d'affirmer le rôle central des partenaires sociaux en matière de pilotage du dispositif mais aussi de bénéficier de l'expertise de ces structures, et du personnel administratif qui les

compose, notamment dans les domaines de la mise en réseau d'acteurs et de l'analyse des besoins du marché.

Cela étant dit, la plus-value la plus marquante induite par la mise en œuvre des Bassins EFE, c'est le décloisonnement que je déclinerai à plusieurs niveaux :

- décloisonnement entre les 3 mondes : Emploi, Formation et Enseignement. Tous se rencontrent dans un seul lieu et définissent ensemble les priorités pour l'orientation de l'offre de formation et d'enseignement sur un Bassin ;
- décloisonnement au niveau des équipes administratives : les Chefs de projets IPIEQ ont véritablement intégrés les équipes administratives des ex-CSEF pour travailler de concert à l'animation des Bassins EFE et de leurs Chambres Emploi Formation et Enseignement ;
- décloisonnement au niveau des territoires qui sont amenés, dans le respect de leur autonomie, à encore davantage collaborer au travers de l'Assemblée des Bassins EFE. J'ajouterai également sur ce point que les Bassins EFE ont permis de reconnecter Bruxelles et la Wallonie, ce qui s'avère particulièrement pertinent et enrichissant. Il faut aussi reconnaître qu'il y a un revers à la médaille et que les Bassins EFE débouchent sur des dispositifs complexes, tant en termes de fonctionnement que de missions, qui ne sont pas toujours très « lisibles » pour nos interlocuteurs. Des clarifications, par exemple au niveau des textes légaux qui régissent les différents acteurs et instances qui interviennent dans les Bassins EFE, doivent encore être apportés pour améliorer tout ça.

**Wallonie :** Quels sont les principaux chantiers en cours ?

**Fabrice De Bruyn :** En premier lieu, il a fallu mettre en place concrètement ces nouvelles instances en respectant bien les équilibres entre les différents acteurs. Cela s'est fait rapidement : début mars 2015 toutes les Instances Bassins EFE étaient en ordre de marche, même dans les territoires, comme celui du Hainaut-Centre qui me concerne directement, où cela s'annonçait plus compliqué avec des modifications de zone de compétences et des fusions des ex-CSEF. Néanmoins, il y a encore du travail à ce niveau notamment pour assurer un fonctionnement harmonieux entre l'Instance Bassin EFE et ses Chambres « Emploi Formation » et « Enseignement », ainsi que pour inscrire ces instances dans le paysage institutionnel du Bassin.

A l'heure actuelle, le chantier principal, pour l'ensemble des Bassins EFE, est incontestablement la réalisation du rapport analytique et prospectif. Ce rapport est vraiment le point de départ des travaux des Bassins EFE. Il s'agit d'un état des lieux complet du Bassin (contexte socio-économique, offre de formation/enseignement, besoins économiques et sociaux, ressources du territoire,...) qui va permettre aux acteurs du Bassin de déterminer les thématiques prioritaires pour l'ouverture de nouvelles filières de formation et

d'enseignement et les pôles de synergies à développer.

La partie «collecte d'informations» est aujourd'hui terminée et les états des lieux ont été présentés aux membres dans chacun des Bassins EFE. Dès la rentrée, il s'agira de mettre en place les concertations avec les acteurs de terrain pour dégager, à partir de ces éléments objectifs, le diagnostic du Bassin et identifier les thématiques prioritaires. L'enjeu est que ces conclusions ne soient pas tirées par les équipes administratives mais bien que les membres des Bassins et des Chambres soient les acteurs des choix stratégiques qui seront opérés.

### Wallonie : Quel est le calendrier de travail à moyen terme ?

**Fabrice De Bruyn** : La première échéance formelle est fixée à décembre 2015, avec la sortie des premiers rapports analytiques et prospectifs des différents Bassins EFE. Ces rapports ne seront pas encore aussi aboutis que ce qui est prévu dans les textes. En effet, il s'agit d'un premier exercice, la récolte des données doit encore être améliorée et la méthodologie d'établissement du diagnostic est en phase de test.

Néanmoins, ces premiers rapports ne seront pas juste un exercice «pour du beurre», la volonté des Gouvernements étant que les premières recommandations qui y seront formulées puissent avoir un impact sur l'ouverture des nouvelles filières dans l'enseignement pour l'année scolaire 2016/2017.

Les premiers rapports analytiques et prospectifs en bonne et due forme des Bassins, avec notamment l'identification des thématiques prioritaires, sont ensuite attendus pour juin 2016. Ils s'imposeront alors à l'ensemble des acteurs du Bassin, en fonction des modalités prévues dans le décret Bassin EFE, pour ce qui concerne l'ouverture des nouvelles filières de formation et d'enseignement.

### Wallonie : Est-il possible de dresser un premier bilan après 9 mois de fonctionnement, tant sur les résultats engrangés que sur les difficultés rencontrées ?

**Fabrice De Bruyn** : Au rayon des réussites, on pourra d'abord pointer la mise en place rapide des Instances Bassins EFE, il n'y a pas eu de temps mort et nous sommes rentrés directement dans le vif du sujet.

Je pense que nous pouvons également être légitimement satisfaits et fiers du travail réalisé au niveau des rapports analytiques et prospectifs. Ces rapports très fouillés sont porteurs, à mon sens, de vraies plus-values :

- ils constituent un socle commun d'informations pour les acteurs Emploi Formation Enseignement. Toutes les informations disponibles, en exploitant autant que possible ce qui existait déjà, y sont rassemblées ;

- ils fournissent à la collectivité des données nouvelles qui, jusqu'à présent, sortaient peu de la sphère interne à chaque opérateur (notamment au niveau des effectifs élèves/stagiaires) ;
- ils permettent une première approche de croisement offre de formation et enseignement / besoins du marché par secteurs et par métiers.

Pour autant, il s'agit d'outils qui devront être encore largement améliorés notamment au niveau de la comparabilité des données : les nomenclatures, référentiels différents utilisés par chacun des opérateurs rendent difficile le croisement des informations. La perception des besoins du marché, qui reste trop limitée aux informations captées par les opérateurs publics, est également fortement perfectible

Il y aura sans doute aussi une réflexion à mener, avec l'IWEPS et l'IBSA qui pilotent le travail, quant à la manière d'exploiter au mieux ces rapports. Nous constatons en effet qu'il n'est pas nécessairement facile de dégager des priorités d'une telle masse d'information et que la complexité peut aussi «décourager» les membres des instances.

Si ces rapports sont des éléments importants des Bassins EFE, l'erreur serait, à mon sens, de focaliser toutes les énergies sur cette seule partie au détriment du travail d'animation des Bassins. A côté des réflexions plus stratégiques, il paraît en effet important que les Bassins puissent rapidement s'atteler au développement de projets concrets dans le cadre des pôles de synergie.

J'ai bon espoir de voir les premiers pôles synergie se développer prochainement dans la foulée des concertations mises en place dans les différents Bassins. A ce niveau, les pistes d'actions transversales suggérées par les partenaires sociaux lors de la première assemblée des Bassins devraient éveiller l'intérêt des acteurs locaux. Il s'agit notamment : de l'alternance et des stages en entreprise, de l'orientation, de l'information sur les métiers, de la promotion des filières techniques et scientifiques, de l'utilisation des équipements en matière de formation et enseignement. Les acteurs du Bassin pourront ainsi se retrouver autour de projets dans lesquels ils verront un intérêt plus direct et immédiat. C'est sans doute le meilleur moyen pour construire la confiance mutuelle indispensable à la réussite des Bassins Enseignement qualifiant-Formation-Emploi.

# Interview



**Pour la Ministre de l'Enseignement, Mme Joëlle Milquet, les Bassins EFE constituent un maillon essentiel dans le paysage de l'enseignement et de la formation. Voici son interview.**

**Wallonie :** Pourriez-vous nous rappeler brièvement la genèse de la mise en place des instances Bassins EFE et les objectifs poursuivis ?

**Joëlle Milquet :** Tant le Plan Marshall II.Vert que les Déclarations de Politiques régionales et communautaires s'engageaient au développement des Bassins EFE afin d'encourager au niveau local la concertation et les synergies entre les représentants de l'enseignement qualifiant et de la promotion sociale, les opérateurs de formation, les fonds sectoriels, le Service public pour l'emploi et les partenaires sociaux.

Les CSEF et les IPIEQ deviennent respectivement les Chambres de l'emploi et de la formation et les Chambres enseignement des Instances Bassins nouvellement créées. Celles-ci ont pour objectifs de :

- permettre le dialogue et la concertation entre les différents acteurs ;
- sur base d'un rapport analytique et prospectif, établir une liste de thématiques communes définissant les filières et les métiers techniques à valoriser ;

## Joëlle Milquet

«Une dynamique nouvelle et positive est lancée»

- développer des pôles de synergies afin de permettre l'émergence de projets communs visant à l'amélioration des dispositifs locaux de formation professionnelle, d'enseignement qualifiant et d'insertion ;
- intégrer et assurer le bon fonctionnement des chambres du bassin.

**Wallonie :** Selon vous, quel est le caractère novateur du dispositif ?

**Joëlle Milquet :** Mettre autour de la table des acteurs de l'enseignement, de la formation et du monde socio-économique permettra une meilleure appréhension des réalités de chacun et une vision commune des besoins économiques sous-régionaux. L'identification de ces besoins vise une meilleure adéquation de l'offre de formation et d'enseignement pour répondre aux besoins en main-d'œuvre des entreprises.

**Wallonie** : Pourriez-vous nous expliquer comment ce dispositif s'intègre dans un cadre plus large des mesures et outils visant au rapprochement enseignement-formation-emploi ?

**Joëlle Milquet** : Les Bassins EFE trouvent leur place parmi d'autres instances qui œuvrent à ce rapprochement. Citons les Cités des Métiers, l'OFFa (Office Francophone pour la Formation en Alternance), le SFMQ, les conventions-cadres entre les secteurs professionnels et les acteurs de l'enseignement et de la formation, la Fondation pour l'Enseignement, ... autant de lieux qui renforcent le dialogue entre les acteurs de l'enseignement, de la formation et de l'emploi.

Dans les bassins, ce sont les réalités socio-économiques sous-régionales qui doivent émerger pour permettre une adaptation de l'offre de formation et d'enseignement qui «colle» au plus près à ces réalités.

L'Assemblée des Bassins, quand à elle, permet d'avoir une vue globale des réalités de l'ensemble du territoire et de veiller à la cohérence des travaux réalisés dans les différentes instances.

**Wallonie** : Quelles sont les priorités de travail et quels sont les résultats attendus à court et moyen terme ?

**Joëlle Milquet** : Chaque bassin travaille à la réalisation d'un premier rapport analytique et prospectif qui dégagera les thématiques communes.

En fonction de ces thématiques, les Chambres «Enseignement» pourront être amenées à réviser leur plan de redéploiement en visant une optimisation de l'offre des options dans le qualifiant. Rappelons que la programmation d'options ou de formations qui ne s'inscrivent pas dans ces thématiques communes devront répondre à des critères plus stricts.

Ensuite, il s'agira de mettre en place les pôles de synergie, afin de favoriser le développement de politiques croisées en matière d'enseignement qualifiant, de formations professionnelles, d'emploi et d'insertion au niveau local.

**Wallonie** : Quels sont les obstacles à surmonter, au regard des perspectives d'évolution du dispositif ?

**Joëlle Milquet** : L'IWEPS et l'IBSA ont apporté leur aide précieuse à l'élaboration du canevas des rapports prospectifs et analytiques et à la récolte des données. Chaque institution a fourni les différentes statistiques en sa possession et il faut souligner ici l'important travail réalisé par tous les agents concernés dans des délais très serrés.

L'élaboration des premiers rapports a toutefois fait apparaître une grande disparité des données selon les opérateurs qui les fournissent. Un travail d'harmonisation de ces données devra donc être effectué.

Nous devons aussi veiller à impliquer les différents secteurs professionnels pour avoir au sein de chaque bassin la vue la plus précise possible du marché de l'emploi.

Le travail réalisé au sein des instances devra passer par une phase de découverte des «mondes» en présence et par l'instauration d'un climat de confiance entre leurs représentants.

**Wallonie** : Enfin, quelles sont les ressources humaines et financières sur lesquelles les dispositifs mis en place pourront s'appuyer.

**Joëlle Milquet** : Chaque partie prenante a désigné les personnes qui devaient assurer les mandats au sein des différents Bassins. Les Présidents, par exemple, ont été proposés par les interlocuteurs sociaux. Ils proviennent soit du banc syndical, soit du banc patronal et ont été élus par les membres effectifs.

En termes de Ressources humaines, les chargés de mission des IPIEQ travaillent désormais au sein des instances Bassin tout comme les Ex-CSEF dont les coordinateurs et leurs équipes ont intégré les instances Bassins pour assurer les différentes missions de terrain.

Dans les limites des crédits budgétaires disponibles, les projets seront financés dans le cadre des procédures de sélection existantes et les moyens budgétaires prévus à cet effet par les Gouvernements wallon et de la Communauté française et par le Collège de la Commission communautaire française.

# Interview

## Eliane Tillieux

### «Les Bassins EFE : un levier essentiel dans la politique de formation et d'emploi»

La mise en œuvre des Bassins de Vie Enseignement qualifiant-Formation-Emploi concerne évidemment de manière directe la Ministre wallonne de l'Emploi et de la Formation. Dans l'interview qu'elle a accordé à la revue Wallonie, Mme Eliane Tillieux nous explique en quoi ce dispositif permettra de mieux répondre aux défis de l'emploi et de la formation en Wallonie.

**Wallonie :** Selon vous, quel est le caractère novateur du dispositif?

**Eliane Tillieux :** Le caractère novateur du dispositif réside notamment dans la volonté forte des acteurs concernés, de quitter un mode de fonctionnement en «silos» [autocentré sur chacun d'eux], pour se tourner vers une réponse collective aux besoins des bénéficiaires, une volonté de placer les besoins des jeunes, des travailleurs avec et sans emploi, des entreprises ... au centre des préoccupations, une volonté d'échanger les bonnes pratiques. De mes rencontres avec les acteurs des Bassins, je retiens un vrai souci d'assurer une cohérence et une harmonie dans les pratiques et projets transversaux des instances en matière de sensibilisation des jeunes aux métiers d'avenir, de valorisation d'une formation et d'un enseignement en alternance de qualité, ... et surtout une mobilisation pour impulser des dynamiques, des initiatives, ... ciblées à partir des besoins des territoires et de leur population, au bénéfice des citoyens, de la Wallonie et de Bruxelles. C'est donc un dispositif «bottom up» plutôt «top down»



**Wallonie :** Pourriez-vous nous expliquer comment ce dispositif s'intègre dans un cadre plus large des mesures et outils visant au rapprochement enseignement-formation-emploi ?

**Eliane Tillieux :** Tout d'abord, les zones d'enseignement secondaire et les zones d'enseignement de promotion sociale adoptent désormais le même découpage géographique, qui coïncide avec les territoires sous-régionaux du Forem; c'est déjà un premier acquis, loin d'être négligeable. Cela va permettre un dialogue et une concertation permanente entre tous les acteurs concernés. Ensuite, il s'agira d'assurer le recueil, le croisement et la mise en contexte des analyses réalisées sur les besoins d'emploi, d'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle afin d'établir, au regard de ces analyses et des stratégies régionales wallonnes ou bruxelloises, une liste de priorités communes en matière d'offre d'enseignement et de formation. *In fine*, il s'agit de développer des pôles de synergies permettant l'émergence de projets communs. Le tout avec comme

objectif permanent un renforcement de la cohérence de l'offre et le développement de synergies autour de filières professionnelles ou de métiers.

Cette dynamique est transversale à celle initiée dans le cadre du Gouvernement quadripartite du 26 février 2015 où les Gouvernements francophones se sont fixés des objectifs communs en matière d'orientation et de formation tout au long de la vie, en matière de validation des compétences et de certification mais aussi de collaboration avec les secteurs professionnels pour mieux articuler l'offre et la demande de compétences et favoriser l'insertion dans des emplois de qualité autant que le développement économique des TPE et des PME qui constituent le terreau de notre économie wallonne. Ces thématiques (alphabétisation, promotion des métiers techniques, technologiques et d'avenir, ouverture de places de stage en entreprise, collaboration centres de compétence – CTA, passerelles entre formation professionnelle et enseignement et vice-versa, ...) sont des thématiques qui seront également portées par les instances bassins EFE, en fonction des priorités et des besoins les plus prégnants qui seront identifiés par les acteurs de chaque bassin.

## Wallonie : Quelles sont les priorités de travail et quels sont les résultats attendus à court et moyen termes?

**Eliane Tillieux** : A très court terme, les bassins EFE doivent jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre de certains chantiers importants. Tout d'abord, l'orientation tout au long de la vie : articuler les quatre Cités des Métiers (trois en Wallonie et une à Bruxelles), et un ensemble de centres associés de chacun des Bassins EFE dans une dynamique de réseau d'acteurs de l'orientation, de la formation et de l'enseignement autour de celles-ci.

Ensuite, la mise en œuvre de la réforme de l'alternance : la formation en alternance, en particulier, constitue un enjeu essentiel, partagé par la Région wallonne, la COCOF et la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour la formation de nos jeunes. Il appartient aussi aux acteurs des Bassins EFE de participer à faire de l'alternance une filière d'excellence.

Enfin, un enjeu dont doivent se saisir les acteurs des bassins, c'est également celui de la reconnaissance des compétences acquises en formation comme dans l'enseignement et donc celui de la certification. Il est essentiel que, demain, quel que soit l'opérateur de formation ou d'enseignement, le jeune, le demandeur d'emploi, le travailleur qui s'est formé et a acquis des compétences voie ces compétences reconnues de la même manière et, qu'à niveau de compétences égal et objectif, le titre qui lui est délivré lui ouvre les mêmes effets de droit... C'est ainsi qu'on permettra les passerelles entre opérateurs, mais surtout qu'on améliorera globalement

le niveau de compétences des travailleurs et qu'on favorisera leur accès et leur maintien dans l'emploi.

Dans cette nouvelle dynamique des Bassins EFE, le Forem, en tant que Service Public de l'Emploi et de la Formation, est un acteur essentiel. Son service à gestion distincte a bien un rôle d'appui et de facilitateur à jouer au niveau des instances bassins EFE. Je remercie donc d'ores et déjà le Forem pour l'efficacité et l'efficience qu'il mobilise, pour faciliter la logistique, pour prendre en compte la dimension organisationnelle, les aspects «ressources humaines», et faire en sorte que les Bassins EFE puissent s'appuyer sur son expertise pour, très rapidement, déployer tout leur potentiel... La Wallonie ne peut attendre !

## Wallonie : Quels sont les obstacles à surmonter, au regard des perspectives d'évolution du dispositif?

**Eliane Tillieux** : Je le répète, l'objectif est de parvenir à une meilleure adéquation encore entre les compétences attendues pour les employeurs et les qualifications mobilisées pour les travailleurs, tout en créant et en garantissant un cadre permettant une croissance soutenue et durable, en veillant à la cohésion sociale et à la qualité de vie. Pour cela, nous devons vaincre ce paradoxe que nous connaissons tous : l'insuffisance du nombre d'emplois disponibles et le manque d'adéquation entre l'offre et la demande de compétences sur certains postes.

La Wallonie dispose d'un formidable potentiel de main-d'œuvre. Que certaines offres d'emploi ne puissent être satisfaites est un paradoxe inacceptable. Nous devons apporter une réponse à ces besoins non rencontrés ! Voilà la difficulté à surmonter. Car, même si la situation socio-économique de notre région évolue de manière encourageante, le marché du travail en Wallonie reste intrinsèquement au cœur de défis majeurs. Le Gouvernement, dans sa déclaration de politique régionale, a fait de l'amélioration du taux d'emploi une de ses priorités, sinon SA priorité, et de la qualification des jeunes et des travailleurs, avec ou sans emploi, un levier pour y arriver, rencontrer les pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs et répondre aux besoins des entreprises et, notamment, aux besoins émergents (nouvelles filières, nouveaux métiers).

Je forme donc l'espoir, via ce nouveau dispositif que sont les Instances Bassins Enseignement qualifiant-Formation-Emploi (EFE), que nous puissions tous apporter une valeur ajoutée significative, dans une logique vertueuse de gagnant-gagnant :

- pour les bénéficiaires : être mieux orientés, mieux formés, mieux outillés...
- pour les entreprises : offrir une meilleure adéquation entre les compétences attendues et les compétences dont disposent les travailleurs
- pour notre Région plus compétitive, plus créative et de mutualisation plus inclusive et plus sociale.

# Soutien méthodologique de l'IWEPS dans le processus de production des rapports par les Instances Bassins EFE

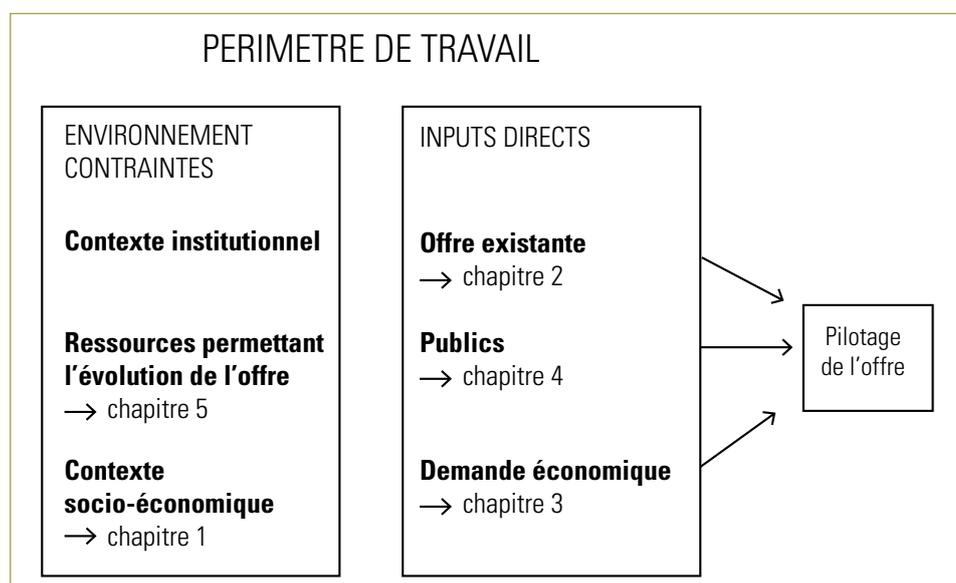
**Le texte de l'accord de coopération assigne à l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) une mission de soutien méthodologique à l'Assemblée des Instances Bassins et, à chaque Instance, dans la réalisation de leurs missions. Ce travail est mené en collaboration avec l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA).**

En juin 2014, dès avant la mise en place des nouvelles Instances Bassins, un groupe de travail piloté par l'IWEPS a rassemblé des techniciens gestionnaires de bases de données et des analystes travaillant dans l'administration de l'enseignement, chez les opérateurs publics de formation, dans les services publics de l'emploi ou les instances consultatives du secteur pour préparer la construction d'un système d'informations partagé sur les bassins. Les cabinets ministériels concernés et les partenaires sociaux participaient également à ces travaux.

Un des principaux apports du groupe a été la proposition d'un schéma de référence qui met en relation les différents domaines à couvrir dans les rapports qui seront mis à disposition des Instances. Ce périmètre de travail est présenté ci-dessous dans une forme simplifiée.

Ce périmètre de travail «idéal» a été approuvé par les Gouvernements en février 2015, en même temps que le canevas de la table des matières du premier rapport analytique et prospectif, qualifié de rapport 0 car il ne rend compte que d'une partie des éléments nécessaires à l'analyse.

Ce rapport 0 emprunte beaucoup aux travaux antérieurs menés par le réseau des Instances sous-régionales de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant (IPIEQ), par les services d'analyses des Services publics de l'emploi et de la formation et par les différentes instances consultatives compétentes. La priorité a été donnée à l'analyse de l'offre d'enseignement et de formation existante (chapitre 2) afin de répondre, de manière harmonisée et selon le nouveau découpage territorial en bassins, aux questions «Qui se forme ? A quoi ? Où ?». Des demandes coordonnées ont été adressées par l'IWEPS et l'IBSA aux fournisseurs de données primaires. A ce stade, vu les délais extrêmement serrés, il n'a pas été possible de définir une nomenclature commune pour désigner les métiers du qualifiant. Ce travail sera mené dans les mois qui viennent en étroite collaboration avec le Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ).



Dans chacun des Bassins, les équipes ont produit un rapport provisoire portant sur les cinq premiers chapitres. Ce document a été présenté et discuté en Instance et alimente les discussions devant permettre d'élaborer le diagnostic territorial et les recommandations en termes de thématiques transversales. Des échanges sont organisés entre analystes pour partager les différentes méthodes utilisées à ce stade du travail et capitaliser ainsi sur les acquis de chacun.

Différents axes de travail prioritaires ont été définis pour compléter et améliorer ce premier rapport. Une nouvelle proposition de table des matières a été discutée et sera soumise à l'Assemblée des Instances à l'automne 2015. Parmi les défis méthodologiques qui se posent aux analystes, en plus du choix d'une nomenclature de référence sur les métiers, figurent l'introduction de la dimension cartographique, une meilleure prise en compte des parcours d'enseignement et de formation, et des certifications obtenues aux différentes étapes, une couverture de la contribution des entreprises au processus d'enseignement et de formation (alternance, stages, ...), la prise en compte des questions de mobilité et d'accessibilité et la réflexion prospective sur les métiers, pour ne citer que les principaux.

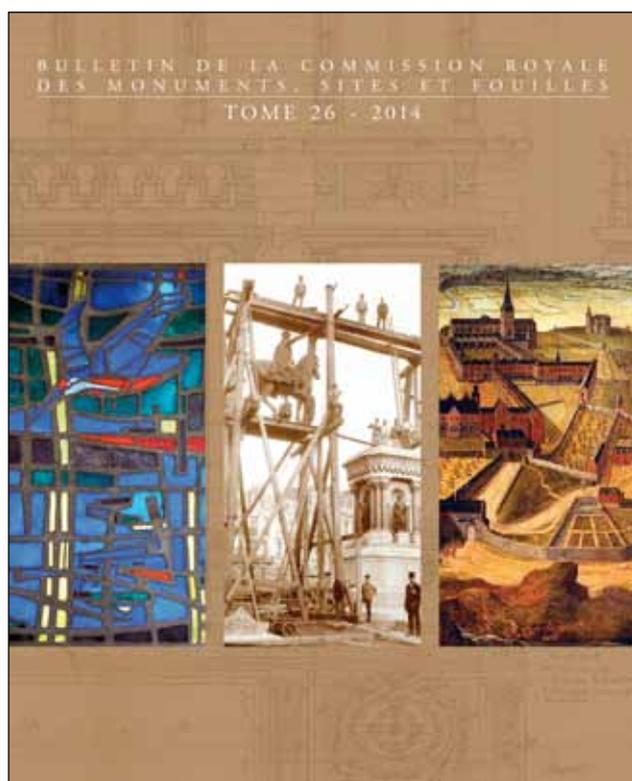
L'IWEPS, dans le cadre de ses missions d'aide à la décision, continuera à apporter son soutien à ce processus novateur afin d'aider à construire des systèmes d'informations qui nourriront la concertation qui se met progressivement en place au niveau des bassins.

(1) Comités subrégionaux de l'emploi et de la formation (CSEF) et Commission Consultative Formation Emploi Enseignement (CCFEE – Région bruxelloise).



Commission royale des Monuments,  
Sites et Fouilles

# Le tome 26 du Bulletin de la CRMSF est paru !



Traditionnellement, le Bulletin de Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF) est un recueil d'articles, rédigés par des membres de la Commission royale ou des spécialistes extérieurs. Sept articles composent le vingt-sixième tome, principalement consacré à l'architecture du XIX<sup>ème</sup> et du début du XX<sup>ème</sup> siècle.

- Les jardins d'abbayes prémontrées dans les Pays-Bas autrichiens et dans la Principauté de Liège au XVIII<sup>ème</sup> siècle par Aurélie Dorchy (Titulaire d'un Master en Histoire de l'Art et Archéologie, Université catholique de Louvain)

Cette contribution fait le point sur la connaissance des jardins des seize abbayes de chanoines prémontrés de nos contrées avant la Révolution, prenant en considération les relations entre l'architecture, le paysage, les zones jardinées, la présence de l'eau, etc.

- Mémoires et déboires de trois architectes : la restauration de la collégiale Notre-Dame de Dinant par Léopold Schoonejans, Jules-Jacques Van Ysendyck et Auguste Van Assche. Chronique d'un chantier de longue haleine (1855-1903) par Antoine Baudry (Titulaire d'un Master en Histoire de l'Art et Archéologie, Université de Liège)

Cette étude a pour but de déterminer une chronologie précise des interventions menées à la collégiale Notre-Dame de Dinant sur près de cinquante années, en identifiant l'apport des différents architectes, les questions posées et les options retenues pour les travaux de restauration, ainsi que le rôle joué par la Commission royale des Monuments. Cette contribution permet ainsi d'aborder une part peu étudiée à ce jour de l'histoire de la collégiale.

Un volume in-quarto, 156 pages  
61 illustrations couleurs et 68 noir et blanc

Prix : 25 € (hors frais de port)  
En vente via la boutique en ligne du site Internet de la CRMSF :  
<http://www.crmsf.be/fr/boutique-en-ligne>

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le  
Secrétariat de la CRMSF  
rue du Vertbois 13c à 4000 Liège  
04/232.98.51/52 - 04/232.98.89  
[info@crmsf.be](mailto:info@crmsf.be)

• **La réfection du piédestal de la statue équestre de Charlemagne en 1897**

par Monique Merland (Documentaliste, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF) et Pierre Colman (Membre honoraire de la CRMSF, Professeur émérite de l'Université de Liège, Membre émérite de la Classe des Arts de l'Académie royale de Belgique)

Liège recèle sur son territoire une des très rares sculptures équestres de Charlemagne, chef-d'œuvre de Louis Jehotte (1803-1884). Inaugurée le 26 juillet 1868, elle a récemment fait l'objet d'une restauration d'ensemble. C'est l'histoire de la reconstruction de son magnifique socle, en 1897, que cet article relate, sur base de la découverte d'une photographie ancienne au Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF.

• **Les façades de la rue Pont d'Avroy. Analyse architecturale et ornementale d'un ensemble éclectique à Liège**  
par Aude Kubjak (Historienne de l'art)

Artère emblématique de la Cité ardente, le «Pont d'Avroy» compte parmi les endroits les plus fréquentés de la Cité ardente depuis plus de cent ans. Dans son article, l'auteur en détaille les spécificités architecturales. De la rue étroite et sombre du XVIII<sup>ème</sup> siècle, on ne peut plus rien deviner aujourd'hui, tant les constructions «modernes» aux riches façades monumentales, échelonnées de 1885 à 1907, sont venues transformer les lieux.

• **Le Nouveau Kursaal de Namur, par Georges Hobé (1905-1914). Principes décoratifs de l'intérieur**  
par Raymond Balau (Architecte urbaniste)

Depuis l'incendie qui a frappé le Casino de Namur en 1980, il ne reste pas grand-chose de ce qu'ont été les espaces intérieurs du bâtiment conçu par l'architecte Georges Hobé (1854-1936) et réalisés de 1909 à 1914. Cet article se veut un complément d'information par rapport aux éléments relatifs à l'enveloppe extérieure du bâtiment, déjà exposés par l'auteur dans d'autres publications.

• **Les créations de l'atelier Osterrath de l'entre-deux-guerres aux années soixante : des vitraux à joints de plomb aux compositions en dalles de verre à joints de béton**  
par Dr Isabelle Lecocq (Chef de Travaux, Institut royal du Patrimoine artistique, Bruxelles)

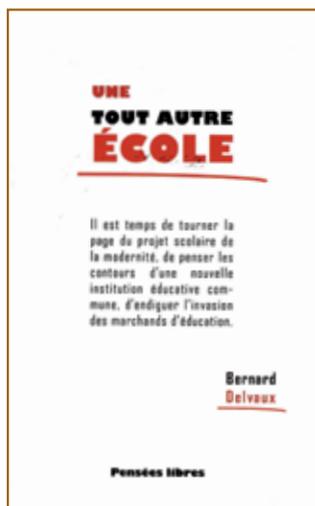
L'atelier Osterrath, firme liégeoise active de 1872 à 1966, est le plus ancien et le plus actif des ateliers de maîtres verriers en Wallonie. Ses réalisations durant un siècle sont d'une importance considérable pour l'art du vitrail en Belgique. Les vitraux modernes décrits dans cette contribution sont aujourd'hui souvent menacés de destruction et l'auteur souhaite ainsi susciter une prise de conscience de l'importance de ce patrimoine peu connu, pourtant digne d'intérêt.

• **Un champ clos dans la Cité ardente : le patrimoine bâti**  
par Pierre Colman (Membre honoraire de la CRMSF, Professeur émérite de l'Université de Liège, Membre émérite de la Classe des Arts de l'Académie royale de Belgique)

L'auteur passe en revue, sans concessions, une série de réalisations architecturales et de restaurations, récentes ou moins récentes, sur le territoire de la Ville de Liège, véritable petit «laboratoire» d'expériences patrimoniales, aux succès assez divers selon lui...

Comme dans chaque numéro de la revue Wallonie, la rubrique « Livres » présente une sélection d'ouvrages parmi les récentes acquisitions du Centre de Documentation du CESW. A cette sélection de livres, réalisée par M. Jean-Claude Pirlot, responsable du Centre de Documentation, s'ajoute la liste des études disponibles sur le web.

**Le Centre de Documentation du CESW est au service des membres du Conseil mais est également accessible au public sur rendez-vous.**  
**Téléphone : 04/232.98.14**  
**E-mail : biblio@cesw.be**



### Une tout autre École

**Bernard Delvaux.**

Pensées libres

Nous quittons la modernité pour entrer dans une tout autre société aux contours incertains.

Institution clé des sociétés modernes, l'École s'en trouve profondément interrogée. La forme d'éducation qu'elle promeut paraît obsolète. L'idée d'une École commune à tous ne fait même plus consensus.

Dans ce contexte, le scénario le plus probable – et détestable – est celui de la décomposition de l'institution scolaire en organisations éducatives disparates offrant leurs services sur un marché.

Le scénario du maintien sous perfusion d'une forme scolaire vieillie paraît quant à lui peu crédible.

Reste donc à ouvrir l'ambitieux chantier de construction d'une nouvelle institution éducative commune affranchie du modèle scolaire.

Pourquoi pas en articulant de manière originale un cursus commun largement révisité et un cursus individualisé ?

### Tant qu'il y aura des chercheurs : Science et politique en Belgique de 1772 à 2015

**Robert Halleux**

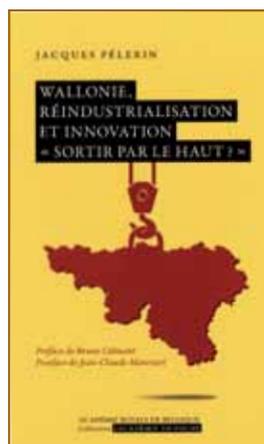
Luc Pire Éditions

Du XVIII<sup>ème</sup> au XXI<sup>ème</sup> siècle, les chercheurs ont eu de plus en plus besoin du pouvoir politique pour financer leurs travaux. Mais les politiques, eux aussi, ont besoin d'expertise scientifique pour comprendre, prévoir et agir. Ainsi s'est tissé un jeu complexe d'interactions appelé « politique scientifique ». En deux siècles, il a évolué selon les grandes mutations de la science et du pays, depuis la création de l'Académie royale en 1772 jusqu'à la régionalisation de la recherche et au sort problématique de la politique scientifique fédérale à l'horizon 2015.

La science nous concerne tous, mais peu d'entre nous se sentent concernés. C'est pourquoi ce livre, accessible à tous les citoyens, a pour but de fournir les clés pour comprendre les rapports entre recherche scientifique et pouvoir politique.

Les questions-clés de l'innovation, de la compétitivité, de la place de la Belgique dans l'espace européen de la recherche, de l'emploi des chercheurs y sont abordées sans parti pris, sans complaisance, sur la base d'un long travail de recherche.





## Wallonie, réindustrialisation et innovation : «Sortir par le haut ?»

Jacques Pélerin

Académie Royale de Belgique  
(L'Académie en poche)

Depuis le début de la crise économique qui s'est abattue avec violence sur le monde, de nombreuses voix s'élèvent pour mettre l'accent sur la nécessité et l'urgence d'enrayer le processus de désindustrialisation en Europe. L'enjeu : éviter la montée du chômage et de manière plus générale la paupérisation du continent.

La Wallonie n'échappe pas à cette menace. Pourtant au cours des dernières années, notre région a montré des signes clairs de redressement économique.

Notre région a-t-elle un avenir ? Sur quelles bases et avec quels atouts construire un renouveau ? Quels axes de développement privilégier et vers quelle économie s'orienter ? Comment y arriver ?

Des questions capitales. Une tentative modeste de propositions basées sur un long vécu dans l'industrie.

## L'innovation frugale : Comment faire mieux avec moins

Navi Radjou et Jaideep Prabhu

Éditions Diateino

Le premier livre sur l'économie frugale, par les auteurs de «L'Innovation Jugaad», montre comment les entreprises des pays développés apprennent à travailler plus vite, mieux et moins cher.

Un système de création de valeur, moins consommateur de ressources qui se développe en Europe, aux États-Unis et au Japon.

Un nouvel état d'esprit et une stratégie d'innovation qui s'appuie sur cinq tendances : la consommation collaborative, l'économie circulaire, les makers, le développement durable et le numérique.

Plus de 50 exemples d'entreprises pionnières. Un plan d'action clé en main pour les managers et chefs d'entreprise.



## Docteur TTIP et Mister Tafta : Que nous réserve vraiment le traité transatlantique Europe/États-Unis ?

Maxime Vaudano

Les Petits Matins

(Essais)

Mangerons-nous du poulet chloré et des produits OGM à notre insu ? Nos acquis sociaux seront-ils revus à la baisse ? Les services publics devront-ils s'ouvrir à la concurrence ? Nos données personnelles sont-elles menacées ? Telles sont quelques-unes des questions que pose l'accord de libre-échange négocié dans la plus grande opacité entre l'Europe et les États-Unis depuis juillet 2013. Un texte présenté comme la dernière chance pour les Occidentaux de garder la main sur l'économie mondiale face à la Chine et aux pays émergents. La philosophie de ce «grand marché transatlantique» ? Les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique devront se plier aux normes de libre-échange, sous peine de sanctions commerciales.

Sous forme de questions-réponses, l'auteur examine les arguments des défenseurs du traité (créations d'emplois, simplification des échanges...) et ceux de ses détracteurs (uniformisation par le bas des normes environnementales et sociales européennes, blanc-seing aux multinationales, privatisation de la justice...), donnant là les termes d'un débat essentiel et qui concerne chacun d'entre nous.

### **Pauvreté en Belgique : Annuaire 2015**

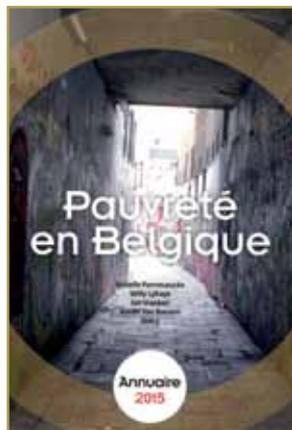
Sous la direction de **Willy Lahaye, Isabelle Pannecoucke, Jan Vranken et Ronan Van Rossem**

Academia Press

L'année 2015 est à la croisée des chemins des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Quels sont les défis que doit relever la nouvelle Belgique fédérale ? Qu'en est-il de la réalisation des objectifs Europe 2020, aujourd'hui à mi-parcours ?

Dans la cinquième édition de l'Annuaire fédéral sur la pauvreté, les deux premiers volets mettent l'accent sur l'impact de la sixième réforme de l'État sur la lutte contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale. À ce titre, les leviers de compétence des entités fédérées se sont vus considérablement accrus, entraînant une relecture de l'articulation entre les Régions, les Communautés et l'État fédéral, avec des retentissements sur les formes de pauvreté qui bousculent l'État-providence. Ses outils sont-ils encore suffisamment efficaces pour lutter contre l'inflation de la pauvreté ?

Le troisième et dernier volet est dédié aux enjeux européens. Où en sont les objectifs sociaux de cette politique européenne ? À partir de la philosophie de ces objectifs, quel regard peut-on porter sur la situation belge ou mondiale ?



## Et dans notre bibliothèque numérique

**Baromètre de la société de l'information : 2015**

SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie

Source : [economie.fgov.be](http://economie.fgov.be)

**La Fédération Wallonie-Bruxelles en chiffres : 2015**

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Source : [www.directionrecherche.cfwb.be](http://www.directionrecherche.cfwb.be)

**L'INASTI crée des liens : Rapport annuel 2014**

Source : [www.inasti.be](http://www.inasti.be)

**PanoraBois Wallonie : Édition 2015**

Office Économique Wallon du Bois

Source : [www.oewb.be](http://www.oewb.be)

**Le portrait des agricultrices wallonnes en 2014**

Unité d'Économie et Développement rural de l'ULg - Gembloux Agro-Bio Tech

Réseau Wallon de Développement Rural

Source : [www.reseau-pwdr.be](http://www.reseau-pwdr.be)

**Les transferts interregionaux en Belgique : Questions méthodologiques et réalités : 2007-2012**

C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M.-E. Mulquin et M. Romato

CERPE : Cahiers de recherche : Série Politique Économique ; n° 77 (Avril 2015)

Source : [www.unamur.be/eco/economie/cerpe](http://www.unamur.be/eco/economie/cerpe)

**Étude de la diversité et de l'égalité dans la presse quotidienne belge francophone**

Association des journalistes professionnels (Mai 2015)

Source : [www.ajp.be](http://www.ajp.be)

**Perspectives économiques : 2015-2020**

Bureau fédéral du Plan : Perspectives (Mai 2015)

Source : [www.plan.be](http://www.plan.be)

**Les pouvoirs locaux dans le cadre du pacte de stabilité budgétaire et des normes SEC**

Belfius Banque & Assurances - Analyse thématique Finances locales : Belfius

Research (Mai 2015)

Source : [www.belfius.be/publicsocial](http://www.belfius.be/publicsocial)

**Conseil Supérieur des Finances : Comité d'Étude sur le Vieillessement : Rapport annuel (Juillet 2015)**

Source : [finances.belgium.be/fr/sur\\_le\\_spf](http://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf)

**Perspectives économiques régionales : 2015-2020**

BFP, IBSA, SVR, IWEPS

Bureau fédéral du Plan : Perspectives (Juillet 2015)

Source : [www.plan.be](http://www.plan.be)

**Les revenus des Belges : Les trois régions et le Royaume : 1995-2015**

Philippe Defeyt- Institut pour un Développement Durable (Juillet 2015)

Source : [www.iddweb.be](http://www.iddweb.be)





**Publication trimestrielle  
du Conseil économique et social  
de Wallonie**  
**Rue du Vertbois, 13c - 4000 Liège**  
**T. 04 232 98 11 - F. 04 232 98 10**  
**communication@cesw.be**  
**www.cesw.be**

**Editeur responsable :**

Jean Pierre Dawance

**Rédactrice en chef**

Nathalie Blanchart - T. 04 232 98 53  
nathalie.blanchart@cesw.be

**Secrétariat**

Nathalie Hounje - T. 04 232 98 24  
nathalie.hounje@cesw.be

**Rédaction**

Actualités, L'invité, En bref : Nathalie Blanchart  
Avis : Frédérique Debrule, Nathalie Delbras-  
sinne, Fabienne Dideberg, Dominique Graitson,  
Véronique Kaiser.

Dossier : Bernard Jockin, Nathalie Blanchart.

L'article en page 43 a été rédigé par Christine  
Mainguet, Chargée de recherche à l'IVWEPS  
(Direction Statistiques et Indicateurs) et  
M. Xavier Dehaibe, Analyste statisticien et  
Responsable de la cellule «Territoire et popula-  
tion» de l'IBSA.

Zoom : Carole Carpeaux

Livres : Jean-Claude Pirlot

**Remerciements**

Mesdames J. Milquet et E. Tilleux.

Messieurs B. Antoine, E. Bossart, F. De Bruyn et

N. Vanderbiest pour les interviews accordées.

**Conception graphique**

Agence à propos  
Rue Grangagnage, 30  
4000 Liège  
www.agenceapropos.be

**Impression**

Imprimerie SNEL  
Z.I. des Hauts-Sarts - Zone 3  
Rue Fond des Fourches 21  
4041 Vottem (Herstal)

**Photographies**

CESW  
Fotolia

Imprimé sur papier respectueux  
de l'environnement

